

III.4.4.4 Oiseaux en période de reproduction

Cf. Carte « Avifaune d'intérêt nicheuse de plaine cultivée observée en 2014 »
Cf. Carte « Avifaune d'intérêt nicheuse du bocage observée en 2014 »

Espèces observées en période de reproduction

Lors des expertises de terrain, **57 espèces** ont présenté des indices de reproduction possible, probable ou certaine sur ou aux abords de l'aire d'étude immédiate.

Le cortège avifaunistique répertorié est largement dominé par trois groupes d'espèces : les espèces liées au bocage (Bruant zizi, Faucon crécerelle, Fauvette à tête noire...), les espèces liées aux cultures (Alouette des champs, Busard cendré, Bergeronnette printanière...) et les espèces ubiquistes (Pinson des arbres, Rougegorge familier, Corneille noire...). Compte tenu des habitats présents sur le site d'étude, il n'est pas surprenant de constater la quasi absence des espèces liées aux zones humides et aux vieux boisements.

Certaines espèces ont été observées uniquement en alimentation au sein de l'aire d'étude immédiate, s'agissant alors de nicheurs possibles en périphérie de l'aire d'étude immédiate.

Statut des espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt observées

★ Oiseaux protégés

Parmi les 57 espèces contactées sur le secteur d'étude en période de reproduction, **43 sont protégées** par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection à l'échelle nationale.

★ Bioévaluation et patrimonialité de l'avifaune nicheuse

Parmi les espèces nicheuses contactées sur le site, **5 espèces sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive 79/409/CEE** (appelée plus généralement Directive Oiseaux) : l'Alouette lulu, le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, l'Œdicnème criard et le Milan noir. De plus, 7 sont citées sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (en tant qu'espèces vulnérables ou quasi-menacées).

Ces **10 espèces**, présentées dans le tableau ci-dessous, constituent les espèces nicheuses d'intérêt à considérer dans le cadre de cette étude.

Nom français	Nom latin	Protection nationale	Directive Oiseaux	Liste rouge française des nicheurs	Espèce déterminante Poitou-Charentes nicheurs	Liste rouge Poitou Charentes nicheurs	Présence sur le site
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Art. 3	An. 1	Préoccupation mineure	x	En déclin	1 mâle chanteur et 1 couple le 20/03/14, 1 mâle chanteur le 15/04/14 et 1 individu le 26/05/14
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Art. 3		Quasi menacée			4 mâles chanteurs ont été dénombrés le 09/05/14
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Art. 3		Quasi menacée			2 observations d'individus non chanteurs le 16/04 et le 26/05/14
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Art. 3	An. 1	Vulnérable	x	En déclin	3 observations pour 2 individus au maximum le 09/05 et le 26/05/14
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Art. 3	An. 1	Préoccupation mineure	x	A surveiller	L'espèce a été contactée à 12 reprises sur l'aire d'étude immédiate
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Art. 3		Quasi menacée			L'espèce a été contactée à 28 reprises sur l'aire d'étude immédiate
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Art. 3		Vulnérable		A surveiller	1 mâle chanteur a été observé le 18/06/14
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Art. 3		Vulnérable			L'espèce a été contactée à 6 reprises sur l'aire d'étude immédiate
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Art. 3	An. 1	Préoccupation mineure	x	A surveiller	1 individu en chasse a été observé le 09/05/14
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Art. 3	An. 1	Quasi menacée	x	A surveiller	Plusieurs oiseaux chanteurs ou non ont été observés sur l'aire d'étude immédiate

☞ 57 espèces d'oiseaux ont donné lieu à l'observation d'indices de reproduction possible, probable ou certaine sur le site d'étude. Parmi celles-ci, 43 sont protégées au niveau national.

☞ 10 espèces présentent un intérêt particulier au regard de leur statut de protection réglementaire et/ou de leurs statuts de rareté (l'Alouette lulu, le Bruant jaune, le Bruant proyer, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, la Fauvette grisette, le Gobemouche gris, la Linotte mélodieuse, le Milan noir et l'Œdicnème criard).

Présentation des espèces d'oiseaux nicheurs d'intérêt et protégées

L'**Alouette lulu** a été contactée à plusieurs reprises sur le site d'étude : 1 mâle chanteur puis un couple le 20/03/14, à l'ouest des « Champs Pourris », 1 mâle chanteur le 15/04 au même endroit et enfin 1 individu chanteur le 26/05 aux « Amorces ». Ces observations laissent à penser que 2 couples occupent l'aire d'étude immédiate, tous les deux localisés dans la partie bocagère à l'ouest du site.

4 mâles chanteurs de **Bruant jaune** ont été recensés sur l'aire d'étude immédiate, 3 à l'ouest des « Champs pourris » et 1 à l'ouest du « Fief des Brandes ». On estime donc que 4 à 6 couples se reproduisent sur l'aire d'étude immédiate, principalement dans la zone bocagère de l'ouest du site.

Le **Bruant proyer** est peu présent sur l'aire d'étude immédiate. Aucun mâle chanteur n'a été recensé et les contacts avec l'espèce évoque des oiseaux en dispersion ou en recherche de territoire : 1 individu le 16/04 au nord du « Champ Boisseau » et 2 oiseaux posés le 26/05 à l'ouest de la « Vallée de Thiors ». L'effectif reproducteur sur le site est donc estimé à 0-1 couple.

Le **Busard cendré** a fait l'objet de 3 observations pour 2 individus différents tout au plus. Ainsi, 1 mâle a été noté le 09/05/2014 en chasse au sud-ouest des « Pieds de Thiors » puis posé au « Champ Boisseau ». Le 26/05, un mâle (le même ?) a été observé chassant à l'est des « Pieds de Thiors » et quittant l'aire d'étude immédiate par le sud du Bois du Gland. Aucun indice de reproduction n'a été observé durant le suivi dédié à l'espèce et aucun individu n'a été vu sur la zone le 18/06. Tout ceci laisse à penser qu'aucun couple de Busard cendré ne s'est reproduit sur le secteur durant l'année 2014 mais que l'aire d'étude immédiate constitue un site de chasse fréquenté par l'espèce. Cependant, compte-tenu des habitats présents, cette situation est susceptible d'évoluer en fonction des années et de l'occupation du sol sur la zone. Le site d'étude demeure une zone très favorable à la reproduction du Busard cendré. Le GODS (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres), a réalisé pour RP Global une synthèse et une analyse des données de l'avifaune remarquable de la commune de Luzay et sa périphérie qui met d'ailleurs en évidence des données récentes de Busard cendré à Luzay, où il est considéré comme nicheur certain (cf. [Annexe 2 Rapport GODS](#)).

Le **Busard Saint-Martin** est très présent sur le site. Compte-tenu des différentes observations réalisées, on estime que 3-4 couples se reproduisent sur l'aire d'étude immédiate ou aux environs immédiats : 1 couple dans le bois de Beaupreau, 1 couple dans le Bois de l'Ouchère (1 mâle observé en parade le 16/04) et 1-2 couple(s) dans les Peux de Rigné et du Pupion. Les prairies et cultures préférentiellement utilisés par l'espèce pour chasser sont situés sur la partie est du site, dans le secteur des « Charrières » - « Le Champ Boisseau ».

La **Fauvette grisette** est bien présente sur l'aire d'étude immédiate. Au total, 24 cantons ont été dénombrés, aussi bien dans la zone bocagère que dans la zone de grandes cultures ou dans les friches arbustives. Compte-tenu des couples isolés ayant pu passer inaperçus, on estime que 25-35 couples utilisent l'aire d'étude immédiate pour se reproduire.

Le **Gobemouche gris** a été observé uniquement dans le Bois du Gland (1 mâle chanteur le 18/06). Cependant, le Bois de Beaupreau est également susceptible d'accueillir l'espèce, dans les parcelles les plus âgées. On estime donc que 2-3 couples fréquentent l'aire d'étude immédiate en période de reproduction.

La **Linotte mélodieuse** a été observée uniquement sur les zones de friches ou de haies basses d'épineux. Ainsi, 4 couples fréquentent le secteur des « Pieds de Thiors » et 1 l'est du « Champ Boisseau ». Compte-tenu des éventuels couples isolés ayant pu passer inaperçus, on estime que 5-8 couples fréquentent l'aire d'étude immédiate en période de reproduction.

Le **Milan noir** a été observé à deux reprises sur l'aire d'étude immédiate : 1 individu en vol dans le secteur des « Champs Pourris » le 15/04 et 1 individu (le même ?) en chasse le 09/05 au nord des « Champs de Rigné » et se dirigeant vers l'est et le « Fief des Brandes ». Il est probable qu'un couple se soit établi dans les boisements jouxtant le site d'étude (Peux de Rigné ou Peux de Pupion par exemple). Dans tous les cas, la zone de projet est manifestement utilisée comme site d'alimentation pour l'espèce.

Les inventaires ciblés concernant l'**Œdicnème criard** ont permis de repérer 6 cantons occupés par l'espèce au sein de l'aire d'étude immédiate. Si l'est du secteur d'étude est d'avantage occupé par l'espèce, un couple a également été repéré au sud-est de « La Montracée ». On estime donc que 6 à 8 couples occupent la zone de projet en période de reproduction.

Intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les autres espèces à fort enjeu recensées historiquement par le GODS

Dans son rapport « Synthèse et analyse des données de l'avifaune remarquable de la commune de Luzay (79) et sa périphérie (15km) » (cf. [Annexe 2](#)), le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) fait état des données de répartition de trois espèces à fort enjeu dans le secteur de Luzay et sa périphérie, faisant l'objet de plans nationaux d'action :

- L'Outarde canepetière ;
- La Pie-grièche à tête rousse ;
- La Chevêche d'Athéna.

★ *L'Outarde canepetière*

« L'Outarde canepetière est présente en grand nombre dans la zone périphérique de Luzay. La ZPS d'Oiron-Thénézay présente même, avec une cinquantaine de mâles chanteurs sur 16 000 ha, la plus forte densité en mâle chanteur de France de la population migratrice.

L'Outarde canepetière était présente historiquement sur la commune de Luzay, depuis les années 1980 jusqu'à 2002, date à laquelle l'espèce a été contactée pour la dernière fois sur la commune. L'espèce étant actuellement en expansion sur la ZPS d'Oiron-Thénézay, la commune de Luzay est un site potentiel d'extension de la répartition en dehors de la ZPS dans les années à venir. » (Source : GODS, 2014)

Dans le cadre de la présente étude, cette potentialité de présence a bien été prise en compte, mais malgré des expertises de terrain réalisées en période favorable, l'espèce n'a pas été contactée au sein de l'aire d'étude immédiate.

★ *La Pie-grièche à tête rousse*

« La Pie-grièche à tête rousse devient particulièrement rare en reproduction et en migration en Deux-Sèvres, sa présence discrète mais avérée sur la commune de Luzay et à proximité. Elle est à rechercher sur les interfaces forestières et agricoles. » (Source : GODS, 2014)

Dans le cadre de la présente étude, cette potentialité de présence a bien été prise en compte. Un individu a d'ailleurs été contacté le 26/05/2014, mais il s'agissait d'un individu migrateur en halte. La Pie-grièche à tête rousse n'est ni inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux », ni considérée comme vulnérable ou quasi-menacée sur la liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) ; c'est pourquoi elle n'est pas listée parmi les espèces d'intérêt dans la partie présentant les oiseaux en période de migration.

★ *La Chevêche d'Athéna*

« La présence en moindre quantité et de manière plus localisée de Chevêche d'Athéna (espèce faisant l'objet d'un Plan National d'Action) est à prendre en compte du fait de leur statut plus précaire. » (Source : GODS, 2014)

Dans le cadre de la présente étude, cette potentialité de présence a bien été prise en compte, mais malgré des expertises de terrain réalisées en période favorable, l'espèce n'a pas été contactée au sein de l'aire d'étude immédiate en période de reproduction. Seul un individu a été observé en hiver (le 16/12/2013).

Bilan de l'intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les oiseaux nicheurs

Les espèces d'oiseaux nicheuses observées sur le site sont pour la plupart communes.

Néanmoins, 10 espèces possèdent un statut plus remarquable : l'Alouette lulu, le Bruant jaune, le Bruant proyer, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, la Fauvette grisette, le Gobemouche gris, la Linotte mélodieuse, le Milan noir et l'Œdicnème criard.

Si les effectifs concernant l'Alouette lulu, le Bruant jaune, le Bruant proyer, le Busard cendré, le Gobemouche gris, la Linotte mélodieuse et le Milan noir sont faibles, les autres espèces présentent des effectifs non négligeables sur l'aire d'étude immédiate. Le nombre de Fauvettes grisettes en particulier est remarquable.

↪ Au regard du rôle fonctionnel du site pour l'Alouette lulu, le Bruant jaune, le Bruant proyer, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, la Fauvette grisette, le Gobemouche gris, la Linotte mélodieuse, le Milan noir et l'Œdicnème criard et des effectifs importants observés pour le Busard Saint-Martin, la Fauvette grisette et l'Œdicnème criard, les oiseaux nicheurs présentent un intérêt local moyen à fort à l'échelle locale.

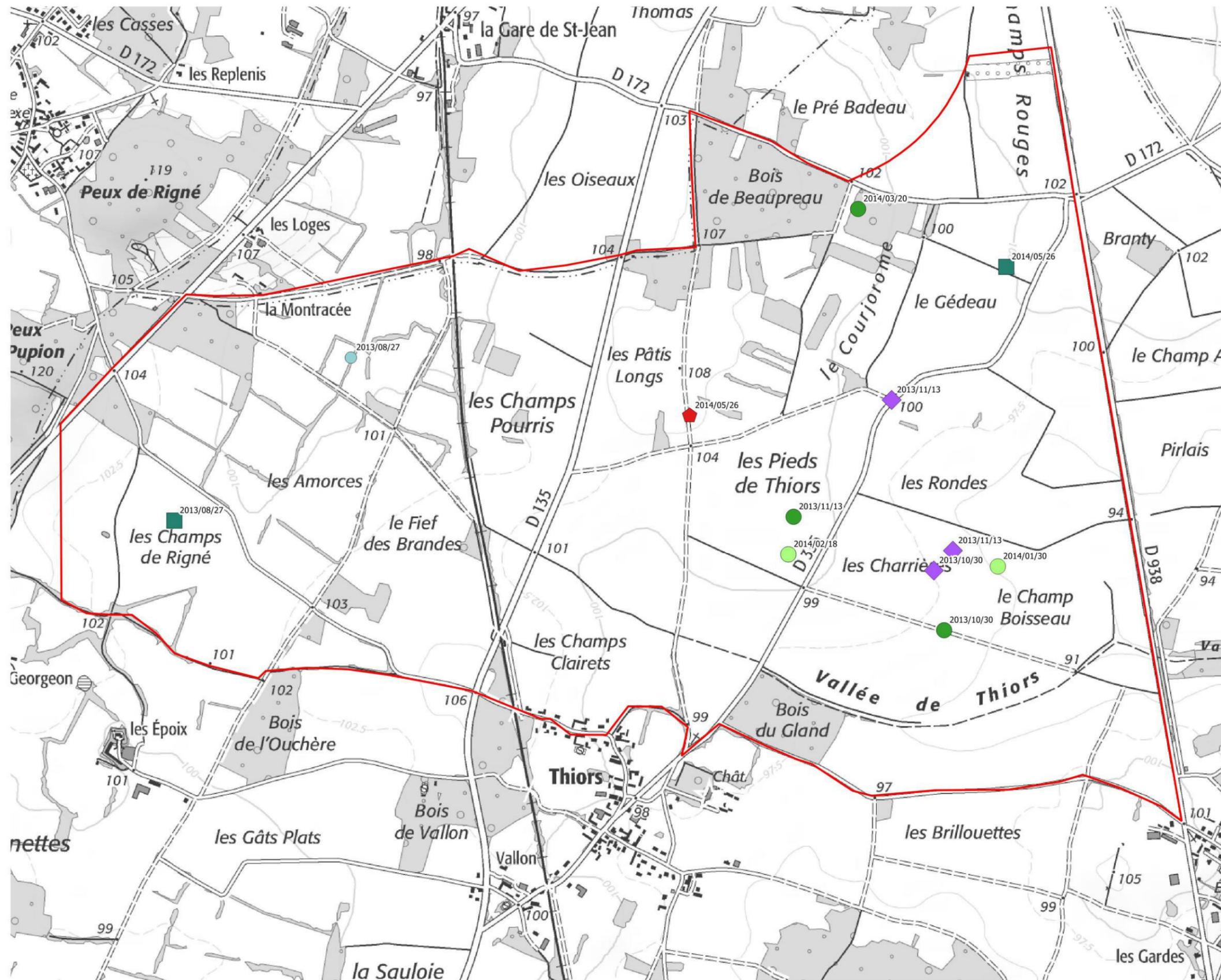
III.4.4.4.5 Bilan de l'intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les oiseaux

↪ Au regard du rôle fonctionnel du site pour l'Alouette lulu, le Bruant jaune, le Bruant proyer, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, la Fauvette grisette, le Gobemouche gris, la Linotte mélodieuse, le Milan noir et l'Œdicnème criard et des effectifs importants observés pour le Busard Saint-Martin, la Fauvette grisette et l'Œdicnème criard, **les oiseaux nicheurs présentent un intérêt moyen à fort à l'échelle locale.**

↪ L'absence d'observation d'espèces à enjeu de conservation au niveau national en période de reproduction (Outarde canepetière, Pie-grièche à tête rousse et Chevêche d'Athéna), malgré des prospections en période favorable, traduit un intérêt non significatif de l'aire d'étude immédiate pour ces espèces.

↪ Au regard du rôle fonctionnel peu marqué du site pour les espèces en migration ou en hivernage, et des faibles effectifs observés, **les oiseaux migrateurs et hivernants présentent un enjeu faible à l'échelle locale.**

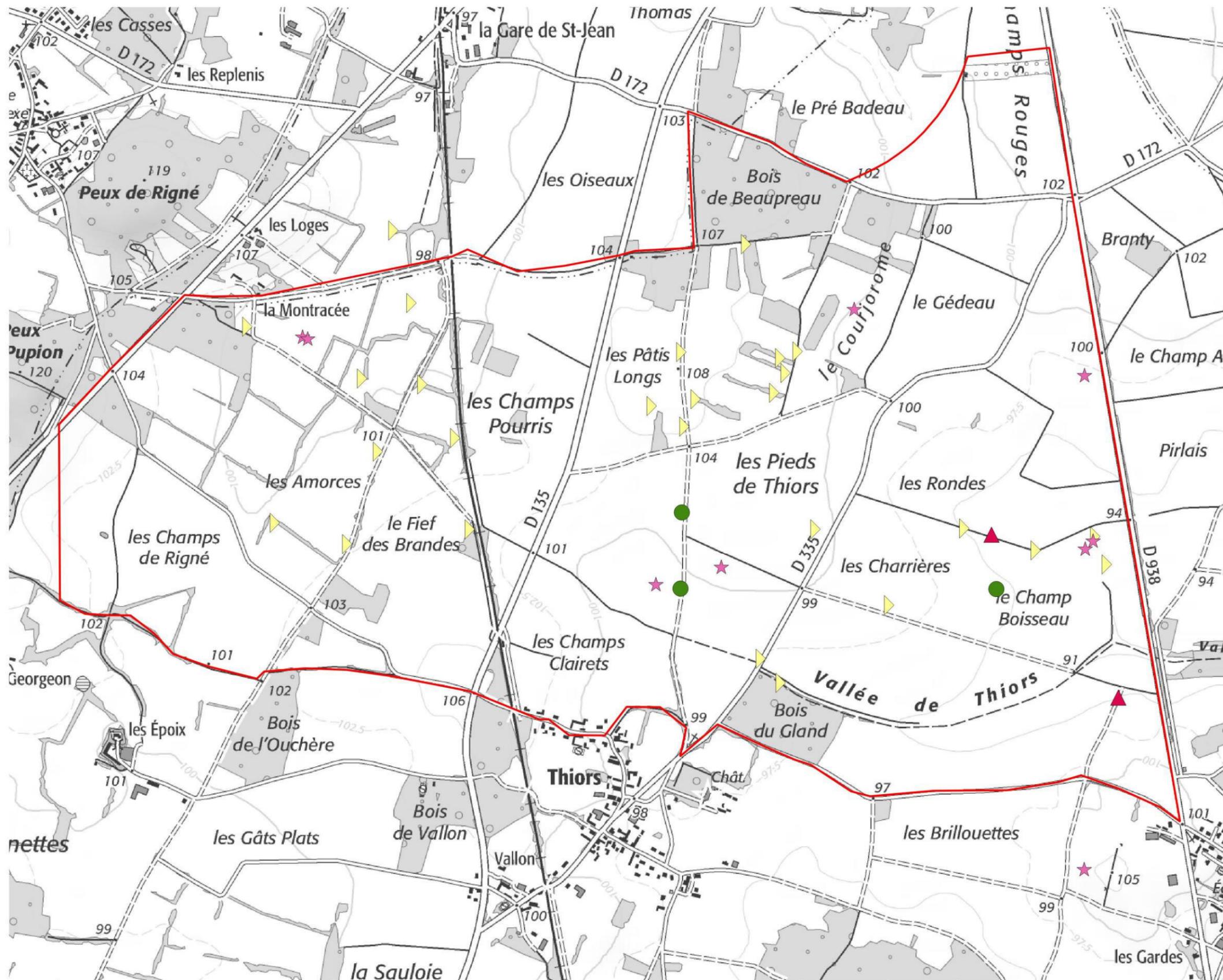
↪ L'absence d'observation d'espèces protégées d'intérêt communautaire, signalées par des observations recensées par le GODS dans un rayon de 15 km autour de Luzay en période de migration (Grue cendrée, Cigogne blanche, Cigogne noire), traduit également un intérêt non significatif de l'aire d'étude immédiate pour ces espèces.



Légende

- Aire d'étude immédiate
- ◆ Pie-grièche écorcheur
- ◆ Pluvier doré
- Bondrée apivore
- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin (migration)
- Busard Saint-Martin (hivernage)

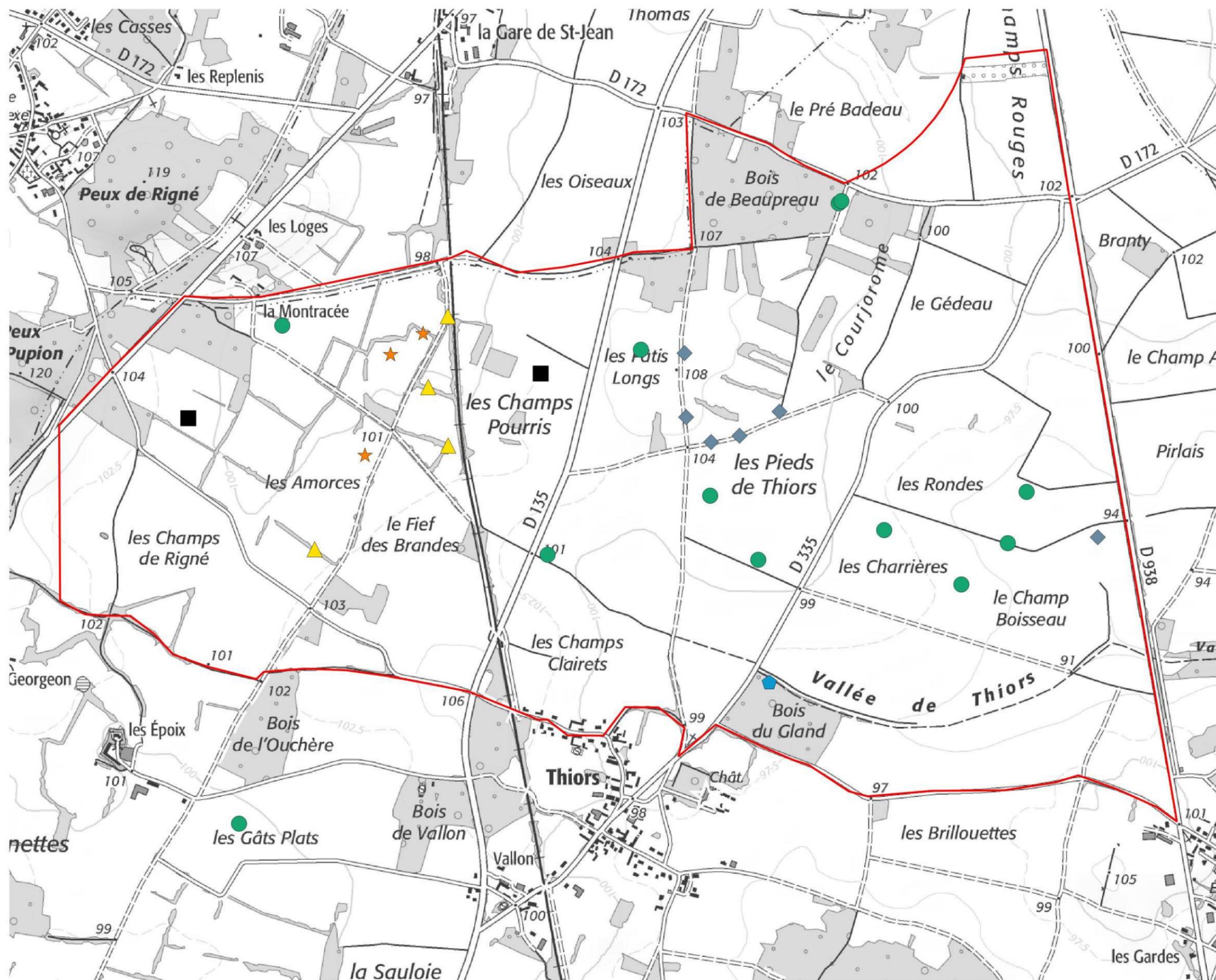




Légende

- Aire d'étude immédiate
- ★ Oedicnème criard
- ▲ Fauvette grisette
- Busard cendré
- ▲ Bruant proyer





Légende

- Aire d'étude immédiate
- Milan noir
- Linotte mélodieuse
- Gobemouche gris
- Busard Saint-Martin
- Bruant jaune
- Alouette lulu



III.4.4.4.6 Oiseaux d'intérêt communautaire à capacités de dispersion pouvant interagir avec l'aire d'étude immédiate

Cf. Avifaune d'intérêt communautaire observée en 2013-2014 (toutes périodes confondues)

Site Natura 2000 concerné

Le site d'intérêt communautaire le plus proche du projet, ayant été désigné au titre de la Directive « Oiseaux » (ZPS) correspond à la Plaine de Oiron-Thénezy.

La liste des espèces mentionnées au FSD et au DOCOB de ce site sont présentées dans les tableaux suivants :

N.B. : Informations sur les statuts issues du DOCOB : Migrateur (M), Nicheur (N), Hivernant (H), Sédentaire (S).

Tableau 39. Liste des espèces d'oiseaux ayant permis la désignation de la ZPS FR5412014 «Plaine de Oiron-Thénezy » : espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »

Code	Nom français	Nom latin	Statut	Mentionné au FSD	Mentionné au DOCOB	Estimation de la population en moyenne
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M	X	X	Rare (DOCOB)
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	N	X	X	1-3 couples (DOCOB)
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	N	X	X	1-2 couples (DOCOB)
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	N/H	X	X	5-7 couples reproducteurs (DOCOB) ; 5-10 individus en hivernage
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	S	X	X	20-30 couples reproducteurs (DOCOB) ; 25-35 individus en hivernage (FSD)
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	N	X	X	20-40 couples (DOCOB)
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	M/H	X	X	5-10 individus (DOCOB)
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	N/H	X	X	1-3 individus hivernants ; 1 couple (DOCOB)
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	N/M	X	X	35-38 mâles reproducteurs (DOCOB) ; 100 individus en concentration (FSD)
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedichnemos</i>	N/M	X	X	80-120 couples (DOCOB) ; 260 individus en concentration (FSD)
A139	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	M	X	X	Rare (DOCOB)
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	M/H	X	X	1000-3000 individus (DOCOB)
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	M	X	X	Irrégulier (DOCOB)
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	H	X	X	Rare (DOCOB)
A229	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	S	X	X	3-5 couples reproducteurs (DOCOB) ; 10-15 individus en hivernage (FSD)
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	N	X	X	1-3 couples (DOCOB)
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	N	X	X	1-3 couples (DOCOB)
A379	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	N	X	X	1-3 couples (DOCOB)

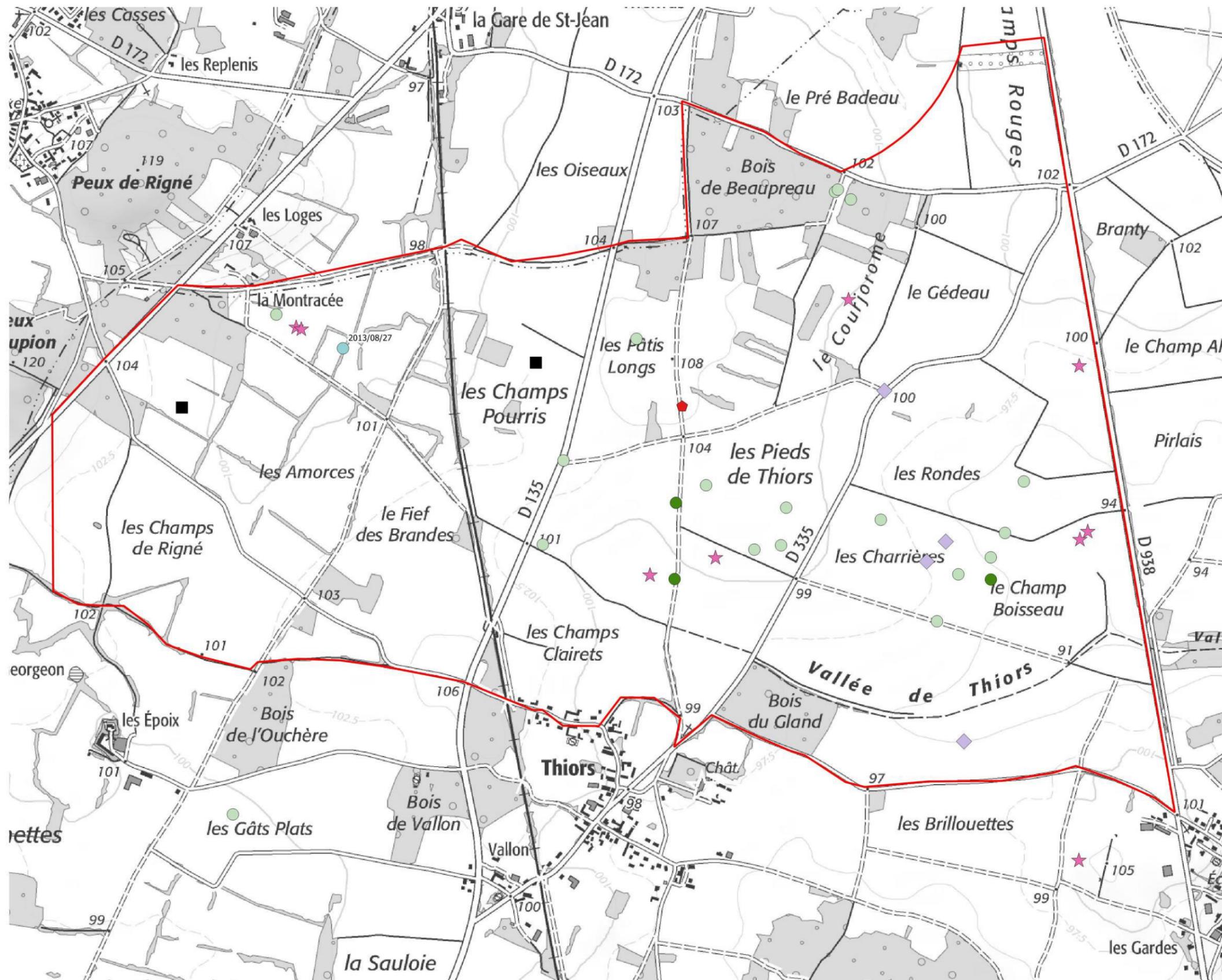
Tableau 40. Liste des espèces d'oiseaux migratrices (non annexe I de la directive Oiseaux) régulièrement observées sur la ZPS FR5412014 «Plaine de Oiron-Thénezy »

Code	Nom français	Nom latin	Statut	Mentionné au FSD	Mentionné au DOCOB	Estimation de la population en moyenne
A086	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	N		X	? (DOCOB)
A099	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	N	X	X	? (DOCOB)
A113	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	N	X	X	40-100 couples (DOCOB)
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	M/H	X	X	? (DOCOB)
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	N		X	3-5 couples (DOCOB) ;
A214	Petit-Duc Scops	<i>Otus scops</i>	N ?	X		Non retrouvé (DOCOB)

Espèces d'oiseaux présentes sur le site Natura 2000 (FSD et/ou DOCOB) contactées sur l'aire d'étude immédiate

Code	Nom français	Nom latin	Directive Oiseaux	Statut	Mentionné au FSD	Mentionné au DOCOB	Estimation de la population en moyenne
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	An 1	N	X	X	1-3 couples (DOCOB)
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	An 1	N/H	X	X	5-7 couples reproducteurs (DOCOB) ; 5-10 individus en hivernage
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	An 1	S	X	X	20-30 couples reproducteurs (DOCOB) ; 25-35 individus en hivernage (FSD)
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	An 1	N	X	X	20-40 couples (DOCOB)
A086	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	An. 2	N		X	? (DOCOB)
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedichnemos</i>	An 1	N/M	X	X	80-120 couples (DOCOB) ; 260 individus en concentration (FSD)
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	An 1	M/H	X	X	1000-3000 individus (DOCOB)
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	An.2	M/H	X	X	? (DOCOB)
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	An 1	N	X	X	1-3 couples (DOCOB)

9 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire fréquentent l'aire d'étude immédiate, dont 7 sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèces prioritaires). Ces 7 espèces ont contribué à la désignation du site Natura 2000 de la Plaine d'Oiron-Thénezy (ZPS), située à environ 6 km de l'aire d'étude immédiate. Dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (cf. Chapitre VI.4.5.1.1 Incidences détaillées sur le site Natura 2000 de la Plaine de Oiron-Thénezy (ZPS) p.184), une analyse du niveau d'interaction entre les population de l'aire d'étude et celles de la ZPS a ainsi été réalisée.



Légende

- Aire d'implantation envisagée
- Busard cendré
- Busard des roseaux
- Busard Saint-Martin
- Milan noir
- ★ Oedicnème criard
- ◆ Pie-grièche écorcheur
- ◆ Pluvier doré



0 250 500 750 1000 m

III.4.4.5 Chiroptères

III.4.4.5.1 Chiroptères recensés et potentiels

Les prospections ont mis en évidence la présence d'au moins 18 espèces, parmi les 22 connues dans le département des Deux-Sèvres.

La richesse spécifique observée sur l'aire d'étude immédiate est considérée comme élevée.

Cette richesse spécifique est jugée représentative au regard du nombre de jours d'expertise effectués, le site d'étude reste malgré tout favorable à d'autres espèces potentielles.

La liste des espèces contactées et connues sur le secteur d'étude est présentée dans le tableau suivant :

- Espèces contactées par Biotope au sein du périmètre d'étude immédiat ;
- Espèces contactées par Deux-Sèvres Nature Environnement, entre 2012 et 2016 (rapport DSNE, cf. Annexe 7), ou recensées dans l'atlas départemental au sein des périmètres d'étude rapproché et éloigné.

Tableau 42. Liste des espèces contactées ou potentielles en fonction des aires d'étude

Nom français	Nom scientifique	Périmètre d'étude immédiat	Périmètre d'étude rapproché	Périmètre d'étude éloigné	Département des Deux-Sèvres (statut simplifié d'après Arthur & Lemaire 2009)
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Présence certifiée	Présence certifiée (DSNE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce peu commune ou localement commune
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Présence certifiée	Présence certifiée (DSNE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce assez commune à très commune
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	Absence	Absence	Absence	Espèce disparue depuis 1992
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Présence certifiée	Présence certifiée (DSNE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce assez commune à très commune
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Présence certifiée	Présence probable (atlas départemental : connue maille atlas 16250 quart NE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce assez commune à très commune
Murin d'Alcathoé	<i>Myotis alcathoe</i>	Présence potentielle	Présence potentielle	Présence certifiée (DSNE)	Espèce rare ou assez rare
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	Présence certifiée	Présence certifiée (DSNE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce peu commune ou localement commune
Murin oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	Présence certifiée	Présence probable (connue maille atlas 16250 quart NE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce peu commune ou localement commune
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Présence certifiée	Présence potentielle	Présence certifiée (DSNE)	Espèce rare ou assez rare
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Présence certifiée	Présence probable	Présence certifiée (DSNE)	Espèce assez commune à très commune
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Présence certifiée	Présence potentielle	Présence certifiée (DSNE)	Espèce peu commune ou localement commune
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Présence certifiée	Présence potentielle	Présence certifiée (DSNE)	Espèce présente mais mal connue
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Présence certifiée	Présence certifiée (DSNE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce assez commune à très commune
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Présence certifiée	Espèce non citée (atlas)	Espèce non citée (atlas)	Espèce nouvellement découverte (B Durieux 2013)
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Présence certifiée	Présence potentielle	Présence certifiée (DSNE)	Espèce très rare ou exceptionnelle
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Présence	Présence certifiée (DSNE)	Présence certifiée	Espèce assez commune à

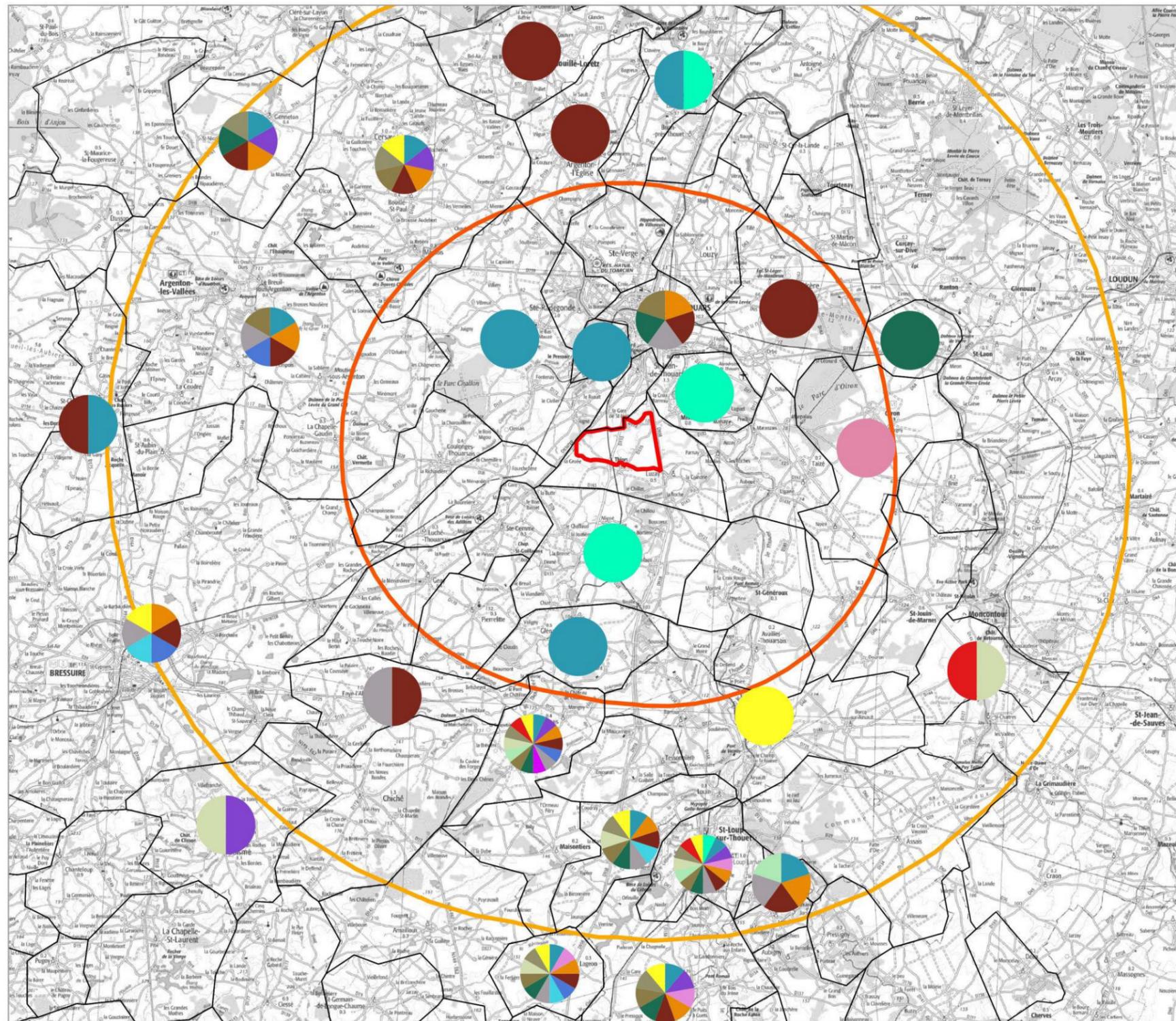
Nom français	Nom scientifique	Périmètre d'étude immédiat	Périmètre d'étude rapproché	Périmètre d'étude éloigné	Département des Deux-Sèvres (statut simplifié d'après Arthur & Lemaire 2009)
Kuhl		certifiée		(DSNE)	très commune
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Présence certifiée	Présence certifiée (DSNE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce assez commune à très commune
Vespertilion bicoloré	<i>Vespertilio murinus</i>	Absence	Absence	Absence	Présence occasionnelle (un contact en 2002)
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Présence certifiée	Présence certifiée (DSNE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce peu commune ou localement commune
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Présence certifiée	Présence probable (connue maille atlas 16250 quart NE)	Présence certifiée (DSNE)	Espèce peu commune ou localement commune
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Présence certifiée	Présence probable	Présence certifiée (DSNE)	Espèce assez commune à très commune
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Absence	Absence	Présence potentielle occasionnelle ?	Espèce rare ou assez rare

➡ Excepté le Mutin d'Alcathoé, toutes les espèces recensées par la bibliographie autour de l'aire d'étude immédiate (rapport DSNE 2017 et atlas départemental), ont bien été contactées lors des expertises au sein de l'aire d'étude immédiate.

La carte page suivante présente par commune les espèces de chiroptères contactées en transit, issues des relevés de DSNE entre 2012 et 2016.



Données de chiroptères recensés en transit par DSNE par commune



Légende

Aire d'étude :

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (10 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

Espèces contactées en transit par DSNE entre 2012 et 2016, dans l'aire d'étude éloignée, par commune :

- Barbastelle d'Europe
- Grand Murin
- Murin à moustaches
- Murin à oreilles échanquées
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Murin d'Alcathoe
- Sérotine commune
- Noctule commune
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Khul
- Pipistrelle de Nathusius
- Oreillard
- Grand Rhinolophe
- Petit Rhinolophe
- Pinistrelle indéterminée



© RP Global - Tous droits réservés - Sources : ©IGN Geofia® (2011), © DSNE (2017)
Cartographie : Biotope, 2017

III.4.4.5.2 Statuts de protection et bioévaluation des chiroptères

Espèces réglementées

Toutes les espèces de Chiroptères sont protégées par l'arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, sont inscrites à l'annexe 4 de la Directive Habitats, à l'annexe 2 de la Convention de Bonn et à l'annexe 2 de la Convention de Berne (sauf la Pipistrelle commune à l'annexe 3).

Six espèces sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive « Habitats Faune Flore » (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Murin, Barbastelle d'Europe).

Espèces menacées-rares

Deux espèces sont inscrites sur la liste des espèces menacées dans le monde dans la catégorie « quasi menacée » (Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe).

Quatre espèces sont inscrites sur la liste des espèces menacées en Europe dans les catégories « vulnérable » (Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe) et « quasi menacée » (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe).

Cinq espèces sont inscrites sur la liste des espèces menacées en France dans la catégorie « quasi menacée » (Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein, Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius).

Presque toutes les espèces de Chiroptères sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes en Poitou-Charentes (sauf la Pipistrelle commune et la Sérotine commune).

Quatre espèces n'ont pas le statut d'espèce commune ou assez commune dans la région Poitou-Charentes et sont classées comme très rares (Pipistrelle de Nathusius) ou assez rares (Noctule de Leisler, Murin de Bechstein et Oreillard gris).

Neuf espèces n'ont pas le statut d'espèce commune et répandue dans le département des Deux-Sèvres et sont classées comme très rare (Pipistrelle de Nathusius), rare ou assez rare (Murin de Bechstein), peu communes ou localement communes (Petit Rhinolophe, Murin de Natterer, Murin à oreilles échancrées, Noctule commune, Barbastelle d'Europe, Oreillard roux), ou au statut très mal connu (Noctule de Leisler).

☞ Onze espèces ont un statut de conservation défavorable ou ne sont pas communes, ce qui est remarquable.

☞ Les plus menacées sont le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule de Leisler, la Noctule commune, le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe.

Le tableau ci-après synthétise les différentes informations sur les statuts de protection et de menace des espèces inventoriées sur l'aire d'étude immédiate :

Espèces Noms vernaculaires, Noms scientifiques	Statut de protection et de conservation dans le monde et en Europe	Statut de protection et de conservation en France	Informations sur le statut régional de conservation	Statut départemental
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Annexes 2 & 4 Quasi-menacé en Europe	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce commune en Poitou-Charentes	Espèce peu commune ou localement commune dans les Deux-Sèvres
Grand Rhinolophe	Annexes 2 & 4	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF	Espèce assez commune à très commune dans les Deux-Sèvres
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Quasi-menacé en Europe	Quasi-menacé en France	Espèce commune en Poitou-Charentes	Rôle prépondérant de la population estivale pour la conservation nationale de l'espèce
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>	Annexe 4	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce commune en Poitou-Charentes	Espèce assez commune à très commune dans les Deux-Sèvres
Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	Annexe 4	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez commune en Poitou-Charentes	Espèce assez commune à très commune dans les Deux-Sèvres
Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	Annexe 4	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez commune en Poitou-Charentes (mais peu connue)	Espèce peu commune ou localement commune dans les Deux-Sèvres
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	Annexes 2 & 4	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez commune en Poitou-Charentes	Espèce peu commune ou localement commune dans les Deux-Sèvres
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	Quasi-menacé dans le monde Annexes 2 & 4 Vulnérable en Europe	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez rare en Poitou-Charentes	Espèce rare ou assez rare dans les Deux-Sèvres
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Annexes 2 & 4	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez commune en Poitou-Charentes	Espèce assez commune à très commune dans les Deux-Sèvres
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	Annexe 4	Protection nationale Quasi-menacé en France	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez commune en Poitou-Charentes (mal connue mais contactée régulièrement)	Espèce peu commune ou localement commune dans les Deux-Sèvres
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	Annexe 4	Protection nationale Quasi-menacé en France	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez rare en Poitou-Charentes	Espèce présente mais mal connue dans les Deux-Sèvres
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Annexe 4	Protection nationale	Espèce commune en Poitou-Charentes	Espèce assez commune à très commune dans les Deux-Sèvres
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Annexe 4	Protection nationale		

Tableau 43. Statuts de protection et de menace des chiroptères inventoriés				
Espèces Noms vernaculaires, Noms scientifiques	Statut de protection et de conservation dans le monde et en Europe	Statut de protection et de conservation en France	Informations sur le statut régional de conservation	Statut départemental
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Annexe 4	Protection nationale Quasi menacé en France	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce très rare en Poitou- Charentes	Espèce très rare ou exceptionnelle dans les Deux-Sèvres
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrelle kuhlii</i>	Annexe 4	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez commune en Poitou-Charentes	Espèce assez commune à très commune dans les Deux-Sèvres
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	Annexe 4	Protection nationale	Espèce commune en Poitou- Charentes	Espèce assez commune à très commune dans les Deux-Sèvres
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Quasi-menacé dans le monde Annexes 2 & 4 Vulnérable en Europe	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez commune en Poitou-Charentes Rôle prépondérant de la population hivernale pour la conservation nationale de l'espèce	Espèce peu commune ou localement commune dans les Deux-Sèvres
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Annexe 4	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez commune en Poitou-Charentes	Espèce peu commune ou localement commune dans les Deux-Sèvres
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	Annexe 4	Protection nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Espèce assez rare en Poitou- Charentes	Espèce assez commune à très commune dans les Deux-Sèvres

Légende :

<p>Espèces Noms vernaculaires, Noms scientifiques</p>	<p>Statut de protection et de conservation dans le monde et en Europe</p>	<p>Statut de protection et de conservation en France</p>	<p>Informations sur le statut régional de conservation</p>	<p>Statut départemental</p>
<p>Sources des informations</p>	<p>The IUCN red List of Threatened Species 2008</p> <p>Directive Habitats/Faune/Flore (92/43/CEE)</p> <p>The Status and Distribution of European Mammals (Temple & Terry 2007)</p>	<p>Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection</p> <p>Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département</p> <p>La liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Mammifères de France métropolitaine (MNHN, UICN, SFEPM & ONCFS 2009)</p>	<p>Mammifères déterminants en Vienne in Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes (Poitou- charentes Nature 2001)</p> <p>Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes 1985-2008 (Poitou-Charentes Nature 2011)</p> <p>Atlas des Mammifères sauvages du Poitou- Charentes 1985-2008 (Poitou-Charentes Nature 2011)</p>	<p>Chauves-souris du Poitou- Charentes. Atlas préliminaire (Poitou- Charentes Nature 2000)</p> <p>Mammifères sauvages des Deux-Sèvres. Atlas 1995- 2000 (Groupe Mammalogique des Deux- Sèvres 2000)</p> <p>Statut départemental in Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Arthur & Lemaire 2009)</p>

III.4.4.5.3 Synthèse de l'activité chiroptérologique enregistrée au sol au sein de l'aire d'étude immédiate

Activité générale par passage

Près de 30 000 contacts de chauves-souris ont été obtenus lors des prospections.

Un pic de contacts a été obtenu au cours du passage n° 5 réalisé le 23/07/2014 correspondant à la période estivale (fin de la période de mise bas et début de la dispersion)

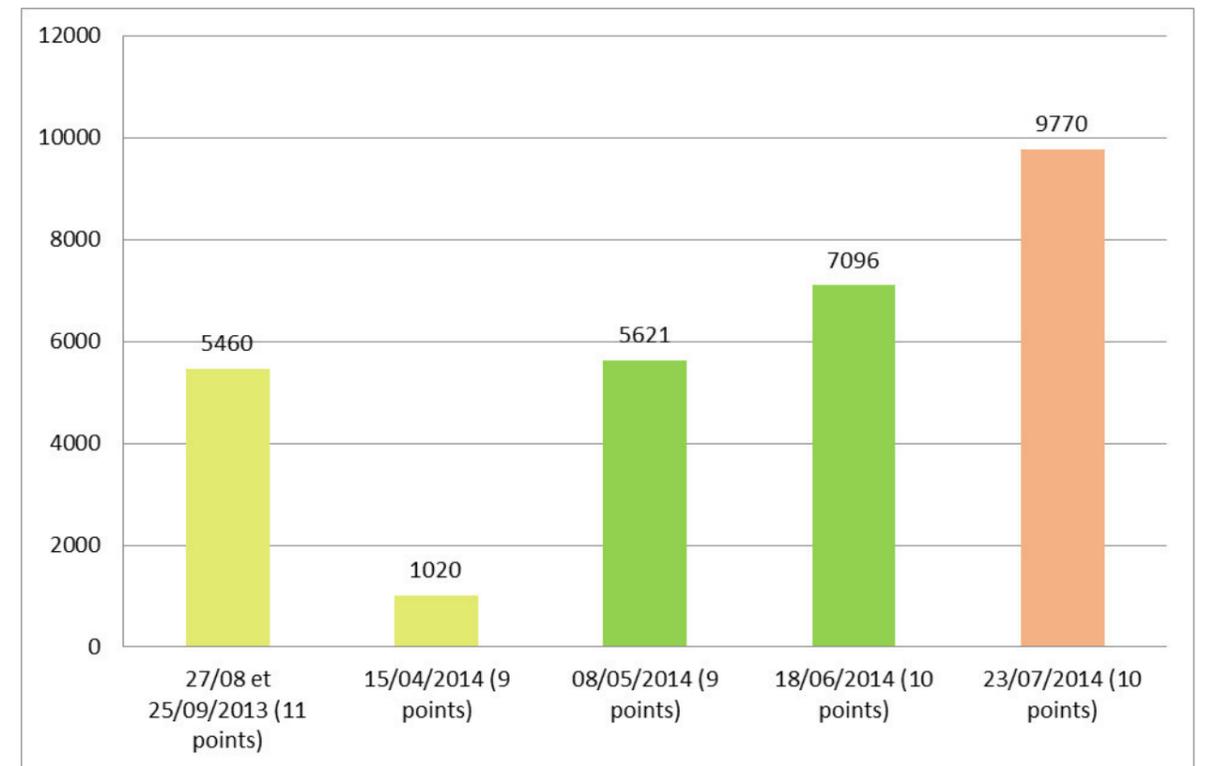


Figure 44. Nombre de contact par session d'expertises (tous détecteurs confondus)

Activité générale par espèce

Les résultats bruts des expertises sont intégrés au tableau suivant :

Tableau 44. Bilan de l'activité par espèce								
Espece	N	n	OccS	MoyS	Mediane	MaxNuit	ActiviteMediane	ActiviteMax
Barbastelle d'Europe	49	34	69%	18,06	15	142	Forte	Très forte
Grand Rhinolophe	49	20	41%	1,55	2,5	20	Moyenne	Forte
Grand Murin	49	7	14%	0,41	2	6	Moyenne	Forte
Murin à moustaches	49	6	12%	0,33	1	10	Faible	Forte
Murin à oreilles échancrées	49	3	6%	0,06	1	1	Faible	Faible
Murin de Bechstein	49	5	10%	0,18	1	4	Faible	Forte
Murin de Daubenton	49	7	14%	0,14	1	1	Faible	Faible
Murin de Natterer	49	5	10%	0,2	1	4	Faible	Forte
Noctule commune	49	10	20%	0,24	1	2	Faible	Moyenne
Noctule de Leisler	49	6	12%	0,16	1	2	Faible	Moyenne
Oreillards indéterminés*	49	38	78%	4,9	4	32	Moyenne	Très forte
Petit rhinolophe	49	15	31%	1,43	2	21	Moyenne	Forte
Petits myotis	49	43	88%	29,31	14	164	Moyenne	Forte
Pipistrelle commune	49	49	100%	99,84	43	405	Moyenne	Forte
Pipistrelle de Kuhl	49	35	71%	10,45	9	121	Moyenne	Forte
Pipistrelle de Nathusius	49	10	20%	0,27	1	2	Faible	Moyenne
Groupe des Pipistrelles	49	49	100%	106,24	56	433	Moyenne	Forte
Groupe des Rhinolophes	49	28	57%	2,96	2,5	21	Moyenne	Forte
Sérotine commune	49	17	35%	1,71	4	13	Moyenne	Forte
Sérotine ou Noctules	49	33	67%	5,59	7	62	Moyenne	Forte
Bilan toutes espèces	49	49	100%	139,78	95	483	Moyenne	Forte

N : nombre de nuit d'écoute global
n : nombre de nuit d'écoute ou l'espèce a été contactée
OccS = Pourcentage d'occurrence nuit sur la saison (rapport du nombre de nuit ou l'espèce a été contactée sur le nombre de nuit total d'enregistrement)
MoyS = Moyenne du nombre minute positive par nuit et par enregistreur
Mediane : Médiane du nombre minute positive par nuit et par enregistreur
MaxtNuit = Nombre maximum de minutes positives enregistrés au cours d'une nuit
Activité Médiane : Analyse de l'activité en fonction du référentiel Actichiro, sur l'activité médiane
Activité Max : Analyse de l'activité en fonction du référentiel Actichiro, sur l'activité maximale
* l'Oreillard gris et l'Oreillard roux sont traités ensemble dans l'appellation Oreillards indéterminés car les émissions de ces deux espèces sont difficilement différenciables.

- ☞ Globalement, au cours de cette année d'expertise, l'activité a été moyenne à forte pour la majorité des espèces ou groupes d'espèces présents au sein de l'aire d'étude immédiate.
- ☞ On retrouve un nombre important d'espèces associées aussi bien au milieu anthropophile qu'au cortège des espèces arboricoles.

Analyse par points d'enregistrements

Les prospections ont permis de constater une forte hétérogénéité d'activité selon les secteurs d'enregistrement :

- Le point 1, situé au sein d'un complexe de grande culture, non associé à des corridors de déplacement. L'activité sur ce point a été faible à moyenne ponctuellement. deux passages ont été réalisés sur ce secteur d'enregistrement. Notons la présence de Grand Murin (espèce de l'annexe 2 de la Directive Habitat, en transit actif sur ce point).
- Le point 2, situé en lisière de boisement a connu une activité moyenne à forte ponctuellement, avec une activité globalement constante au cours des différents passages. Notons la présence en densité importante de Barbastelle d'Europe (espèce d'affinité arboricole).
- Le point 3, situé en lisière de boisement a connu une activité moyenne. L'activité sur ce point est liée à des densités intéressantes de Barbastelle d'Europe et de la paire des oreillards.
- Le point 4, est situé au sein d'une culture en bordure de chemin. L'activité sur ce point a été faible. Ce point n'a été réalisé qu'à une seule reprise.
- Le point 5, situé en bordure de boisement possède une activité forte avec un pic noté au mois de juillet avec près de 2000 contacts. On note des espèces d'affinité arboricoles comme la Barbastelle d'Europe, mais également un nombre important d'espèces inféodées aux lisières boisés comme les Rhinolophes.
- Le point 6 est situé au sein d'une culture en bordure de fossé longtemps alimentés en eau. L'activité sur ce point a été moyenne au cours de l'ensemble des passages.
- Le point 7, situé au sein d'un complexe de grande culture, non associé à des corridors de déplacement. L'activité sur ce point a été faible à moyenne ponctuellement.
- Le point 8, situé au sein d'un complexe de grande culture, non associé à des corridors de déplacement. L'activité sur ce point a été faible à moyenne ponctuellement Notons la présence du Murin de Bechstein en transit et du Grand Rhinolophe notamment.
- Le point 9, situé en lisière de boisement possède une activité élevée notamment en juin, juillet et septembre. Notons la présence du Murin de Bechstein en transit et du Grand Rhinolophe notamment.
- Le point 10, situé au sein d'un complexe de grande culture possède une activité considérée comme moyenne.
- Le point 11, situé en lisière forestière a connu une activité élevée à ponctuellement très élevée pour des espèces forestières. C'est le point qui a recueilli le plus de données..
- Le point 12, situé au sein d'une haie haute discontinue possède une activité moyenne à forte ponctuellement.

Evaluation de l'activité maximale des espèces contactées par points d'enregistrement

Cf. Carte « Représentativité des espèces de chauves-souris par point d'écoute en fonction des passages »

Le tableau ci-contre présente l'activité maximale enregistrée par espèce pour chaque point d'enregistrement réalisé.

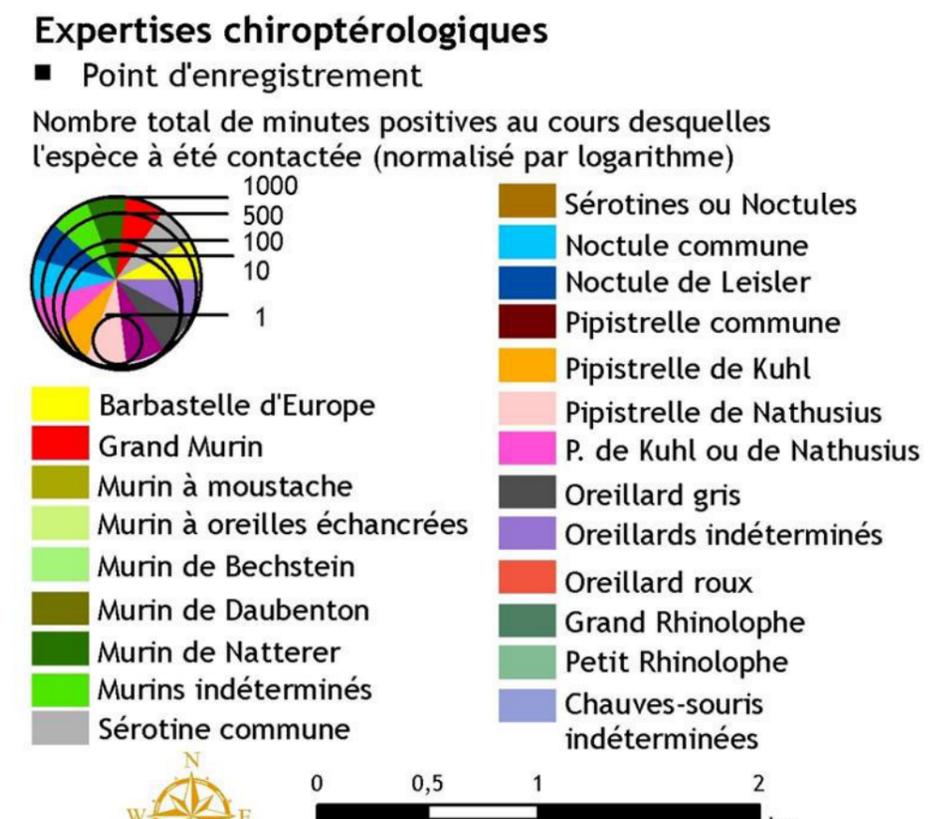
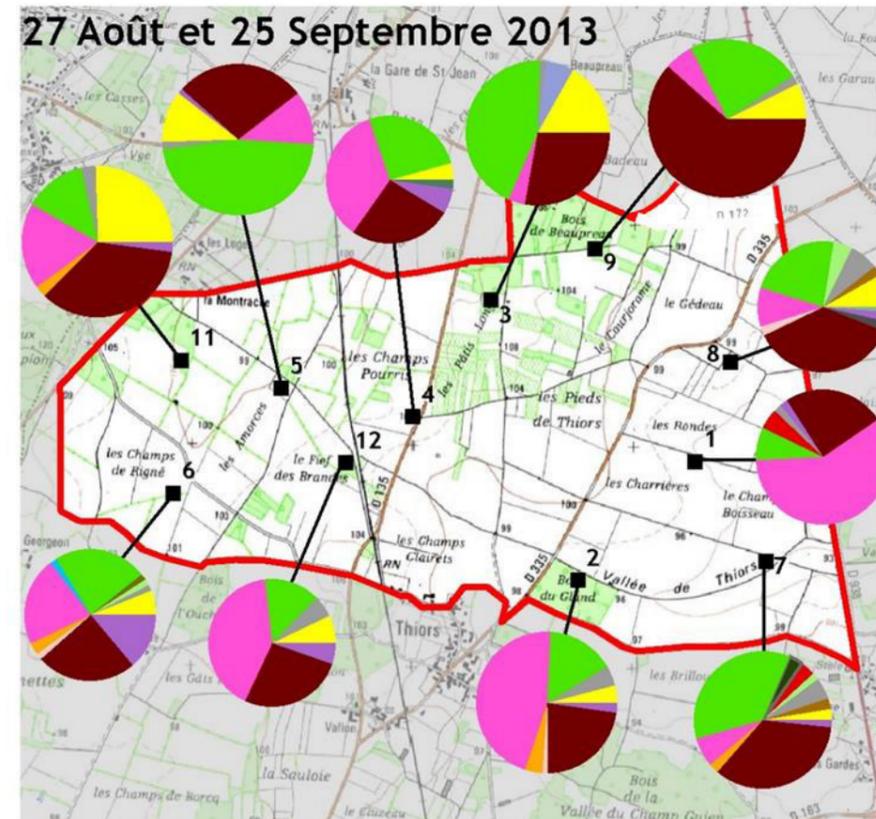
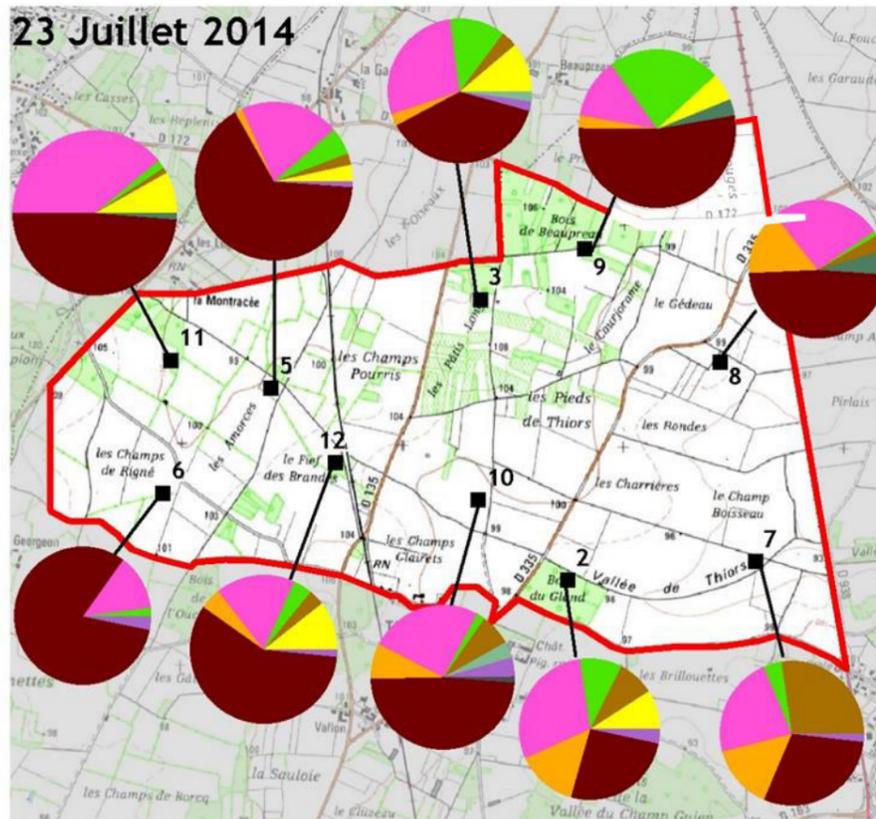
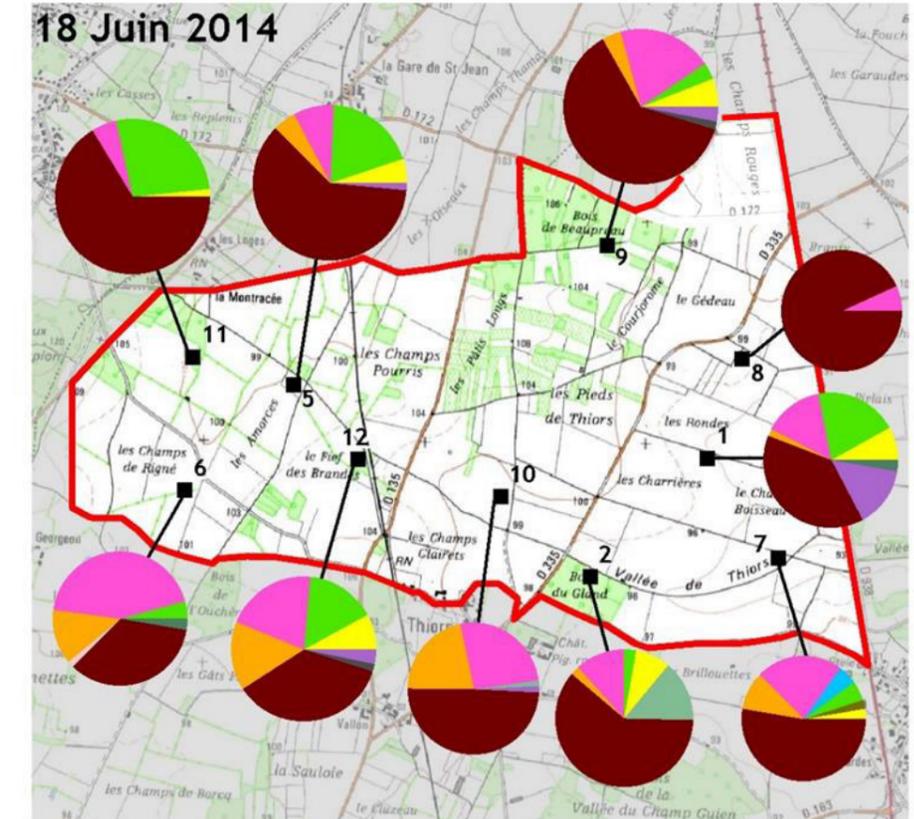
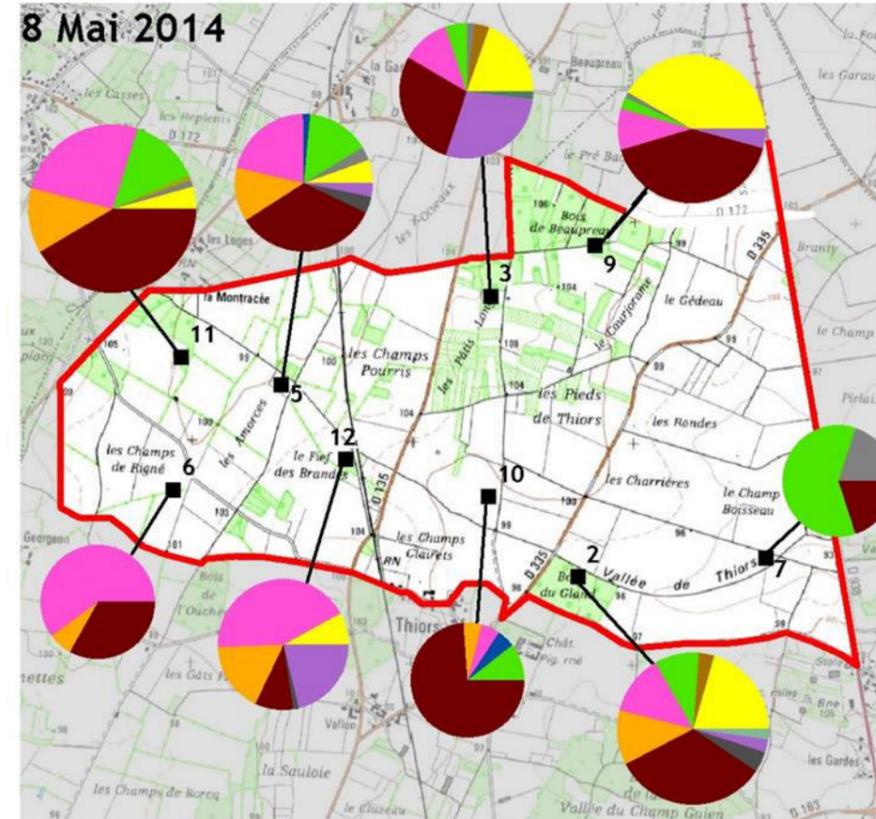
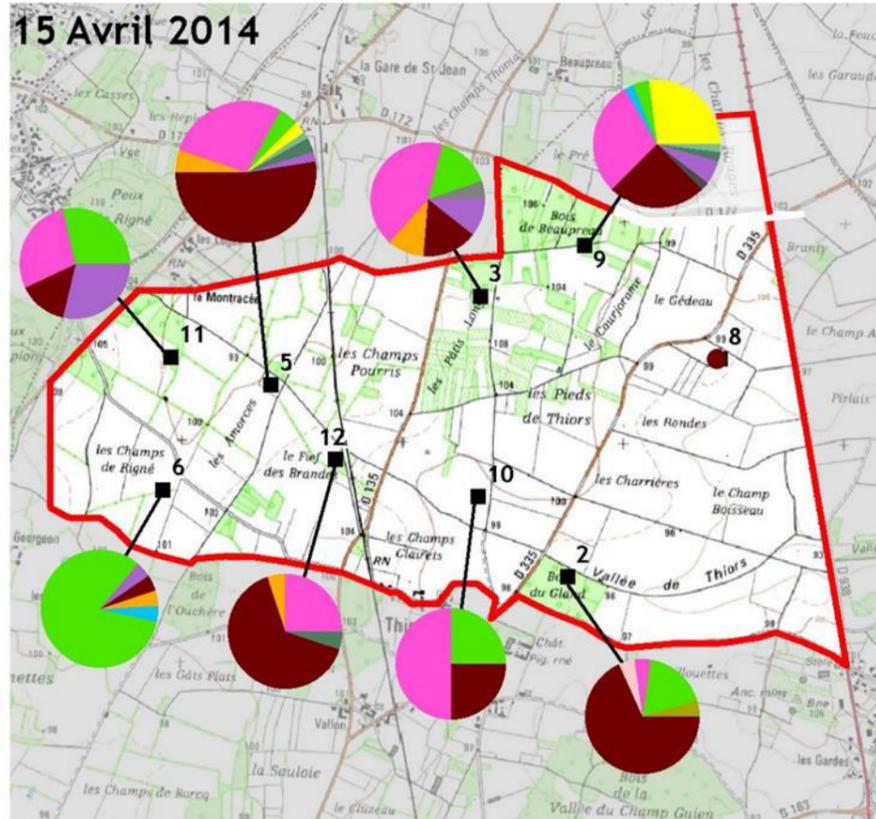
	Activité maximale enregistrée très faible (absence de contact de l'espèce)
	Activité maximale enregistrée faible
	Activité maximale enregistrée moyenne
	Activité maximale enregistrée forte
	Activité très forte
Luzay_pointX	Point d'enregistrement situé en grande culture
Luzay_pontX	Point d'enregistrement situé en lisière de boisement
Luzay_pointX	Point d'enregistrement situé en lisière de haie

Une analyse détaillée par espèce est présentée en annexe (cf. Annexe 3 Analyse détaillée des taux d'activités des chiroptères enregistrés par espèces).

- ☞ Les secteurs 2, 5, 8, 11 et 12, au regard des expertises réalisées enregistrent une activité maximale considérée comme forte pour au moins 7 espèces et 5 groupe d'espèces.
- ☞ Les autres secteurs présentent une activité chiroptérologique moins élevée.
- ☞ Le site d'étude semble fréquenté dans sa globalité par une diversité d'espèces conséquente et parfois en densité forte notamment en périphérie des zones boisés du secteur étudié.

Tableau 45. Evaluation de l'activité maximale des espèces

Espece	Luzay_point1	Luzay_point2	Luzay_point3	Luzay_point4	Luzay_point5	Luzay_point6	Luzay_point7	Luzay_point8	Luzay_point9	Luzay_point10	Luzay_point11	Luzay_point12	Nombre de points où l'espèce a été contactée
Barbastelle d'Europe	Moyenne	Très forte	Forte	Faible	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Très forte	Très faible	Très forte	Forte	11
Grand Rhinolophe	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible	Forte	Moyenne	Très faible	Forte	Forte	Très faible	Forte	Faible	10
Grand Murin	Forte	Faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Forte	Faible	Forte	Très faible	Moyenne	Très faible	7
Murin à moustaches	Très faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	Très faible	Moyenne	Très faible	Forte	Faible	5
Murin à oreilles échancrées	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	3
Murin de Bechstein	Très faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Moyenne	Forte	Très faible	Très faible	Faible	Très faible	5
Murin de Daubenton	Très faible	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Faible	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Faible	Très faible	5
Murin de Natterer	Faible	Très faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	Forte	Très faible	Faible	Très faible	Moyenne	Très faible	5
Noctule commune	Très faible	Faible	Faible	Très faible	Moyenne	Faible	Moyenne	Très faible	Faible	Très faible	Très faible	Très faible	6
Noctule de Leisler	Faible	Faible	Très faible	Très faible	Moyenne	Très faible	Très faible	Très faible	Faible	Faible	Très faible	Très faible	5
Oreillards indéterminés*	Forte	Forte	Très forte	Moyenne	Forte	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte	Forte	Forte	Forte	12
Petit rhinolophe	Très faible	Forte	Forte	Très faible	Moyenne	Très faible	Faible	Faible	Faible	Forte	Forte	Très faible	8
Petits myotis	Forte	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Moyenne	Forte	Forte	Forte	Moyenne	Forte	Forte	12
Pipistrelle commune	Moyenne	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte	Moyenne	Forte	Forte	12
Pipistrelle de Kuhl	Faible	Forte	Moyenne	Très faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte	Forte	11
Pipistrelle de Nathusius	Très faible	Moyenne	Très faible	Très faible	Très faible	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible	Faible	Très faible	Très faible	6
Groupe des Pipistrelles	Moyenne	Forte	Moyenne	Faible	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte	Moyenne	Forte	Forte	12
Groupe des Rhinolophes	Moyenne	Forte	Forte	Faible	Forte	Moyenne	Faible	Forte	Forte	Forte	Forte	Faible	12
Sérotine commune	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Très faible	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte	Très faible	Forte	Moyenne	10
Sérotine ou Noctules	Moyenne	Forte	Moyenne	Très faible	Forte	Faible	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte	Forte	Moyenne	11
Nombre d'espèces/groupes d'espèces contactées	14	17	13	7	15	16	16	14	18	10	16	10	
Bilan toutes espèces	Moyenne	Forte	Moyenne	Moyenne	Forte	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Forte	Moyenne	Forte	Forte	



III.4.4.5.4 Synthèse de l'activité chiroptérologique enregistrée en altitude au sein de l'aire d'étude immédiate

Le rapport complet de l'activité des chauves-souris en altitude est présenté en annexe (cf. Annexe 4 Rapport d'étude de l'activité des chauves-souris en altitude).

Pour compléter l'analyse de l'activité des chiroptères au sol, un suivi acoustique de l'activité des chiroptères en altitude a été réalisé sur le site pendant 8 mois, entre mai et décembre 2014. Pour cela, quatre microphones ont été montés sur un mât de mesure équipé d'une station de relevés météorologiques.

Le mât de mesure utilisé correspond à celui employé pour les mesures anémométriques, localisé au nord-est du croisement entre la RD135 et le chemin rural des Pieds de Thiors.

Grâce à une méthode de reconstruction des altitudes de vol (trajectographie par l'acoustique), l'altitude de vol des chauves-souris a été analysée en fonction de la date, l'heure, la température, la vitesse du vent, et l'humidité relative.

Toutes espèces confondues, l'activité mesurée sur le site a été globalement faible sur la période de mesure (mai à décembre 2014). Certaines nuits, un niveau d'activité modéré a toutefois été atteint. Pour certaines espèces, les niveaux d'activité maximaux notés sont forts à très forts au regard des connaissances actuelles.

Les hauteurs de vol montrent une répartition hiérarchique classique entre espèces :

Ainsi, les Noctules effectuent la plupart de leur activité en altitude (55% des contacts à plus de 50 m), la Pipistrelle commune, les Pipistrelle de Kuhl / Nathusius et les Sérotules se retrouvent dans des altitudes intermédiaires (entre 12,5 et 50 mètres), et les Murins, la Barbastelle, les Oreillards et les Rhinolophes sont plus proches du sol (au moins 74% des contacts à moins de 12,5 m) et rarement voire jamais notés en altitude (c'est le cas du Grand et du Petit Rhinolophe).

La phénologie journalière montre une activité bien présente en début de nuit, qui s'estompe ensuite. Une relation marquée entre l'activité des chauves-souris et la température a été mise en évidence :

Environ 80 % des contacts ont lieu à des températures comprises entre 17 et 23 °C.
Plus aucun contact n'est enregistré en dessous de 9 °C, et moins de 1 % en dessous de 11 °C.

Une relation marquée entre l'activité des chauves-souris et la vitesse du vent (mesurée à 60 m dans le cadre de l'étude) a été mise en évidence :

Près de 90% des contacts ont lieu à des vitesses de vent inférieures à 7 m.s-1.
Plus aucun contact n'est enregistré à plus de 30 m de hauteur pour des vitesses de vent supérieures à 9 m.s-1.

Tableau 46. Synthèse de l'activité chiroptérologique enregistrée en altitude au sein de l'aire d'étude immédiate

Espèce	% de contacts enregistrés par classe d'altitude				Période d'activité maximale en altitude (>30m)
	<12,5 m	12,5-30m	30-50m	>50m	
Barbastelle d'Europe	76%	23%	1%	-	Septembre
Groupe des Oreillards	74%	24%	1%	-	Juillet à septembre
Grand Rhinolophe	100%	-	-	-	-
Petit Rhinolophe	100%	-	-	-	-
Grand Murin	79,5%	19%	1,4%	0,1%	Non évalué (effectif trop faible en altitude)
Groupe des petites murins					
Noctule commune	-	9%	36%	55%	Juillet à septembre
Noctule de Leisler	-	6%	63%	31%	Conditions d'activité maximale : vitesse de vent de 5 m/s T°C 21-22°C
Sérotine commune	57%	43%	-	-	Entre 21h et 00h
Noctules ou Sérotine	34%	38%	14%	13%	
Pipistrelle commune	40%	28%	18%	13%	Septembre
					Conditions d'activité maximale : vitesse de vent de 3 m/s T°C 18-22°C Entre 21h et 00h
Pipistrelle pygmée	2 contacts uniquement à moins de 30 mètres				-
Pipistrelle de Kuhl	71%	23%	4%	2%	Non évalué du fait des faibles effectifs identifiés « à l'espèce » (cf. analyse sur le groupe Pipistrelle Kuhl/Nathusius)
Pipistrelle de Nathusius	14%	36%	36%	14%	
Pipistrelle de Kuhl ou Nathusius	57%	28%	9%	6%	Juillet à septembre
					Conditions d'activité maximale : vitesse de vent de 0 m/s T°C 18-21°C Entre 21h et 00h

III.4.4.5.5 Rôle fonctionnel de l'aire d'étude immédiate pour les chauves-souris

Les secteurs expertisés sont inclus au sein d'une matrice bocagère extrêmement lâche composée d'entités boisées de faible superficie et non connectées. Cette matrice bocagère est composée de bosquets principalement jeunes avec quelques vieux arbres isolés favorables comme gîtes pour des espèces arboricoles (barbastelles, oreillards, etc.). La majorité de l'aire d'études s'inscrivant dans un complexe de grande culture globalement peu favorable à l'accueil des chauves-souris.

Le milieu est plus favorable au nord-ouest de l'aire d'étude immédiate, au sein des zones boisées connectées au bois de Rigné et non loin du bourg de Rigné favorable aux espèces anthropophile. En effet, les habitats en présence (zones boisées, lisières, haies) permettent aux chauves-souris de réaliser la totalité de leur cycle biologique. Notons également un secteur favorable au sein du bois de Beaupreau situé au nord-ouest de l'aire d'étude immédiate.

Le site d'étude peut donc être utilisé en phase d'alimentation (bocage principalement), en phase de déplacement (corridors de déplacement préservés : haies, boisements, etc.) et en phase de gîte (arbres creux pour les espèces arboricoles ou bâtis pour les espèces anthropophiles à proximité).

Habitats de chasse

En activité de chasse, l'ensemble du site d'étude est susceptible d'accueillir les chiroptères, mais la majorité des espèces privilégie les points d'eau, les lisières boisées, les prairies naturelles ou les villages et délaissent les zones très ouvertes et fortement cultivées.



Figure 45. Habitats favorables à l'activité de chasse (photographies prises sur site, BIOTOPE, 2014)

Zones de transit

Chaque individu fréquente plusieurs territoires de chasse par nuit auxquels il est plus ou moins fidèle. Les comportements de vols lors des transits entre ces différents territoires de chasse ou vers les gîtes sont variables selon les espèces : en plein ciel pour les Noctules, en rase-mottes au-dessus de la végétation basse pour certaines espèces de murins, etc. En dehors des espèces de plein ciel, les autres utilisent un guidage terrestre : elles choisissent préférentiellement, les pistes et les sentiers arborés, le réseau de haies, les cours d'eau qui favorisent les déplacements en les sécurisant.

Ces corridors drainent un nombre important d'individus et jouent un rôle majeur dans la fonctionnalité écologique du secteur.

Sur le site d'étude, les structures linéaires sont peu nombreuses. Les chauves-souris les utilisent alors majoritairement. Les fossés en eau peuvent également constituer un axe de déplacement privilégié au sein de l'aire d'étude immédiate.



Figure 46. Zones de transit favorables aux déplacements des chauves-souris (photographies prises sur site, BIOTOPE, 2014)

Disponibilité en gîtes

Aucun gîte identifié d'importance nationale ou européenne dans les plans régionaux d'action pour les chiroptères (Pays de la Loire et Deux-Sèvres) ne se situe au sein de l'aire d'étude élargie (rayon de 20 km).

Dans le cadre des suivis de colonies et de diagnostics environnementaux réalisés par Deux-Sèvres Nature Environnement avec ses partenaires, l'association a recensé, dans un rayon de 20 km autour de l'aire d'étude immédiate :

- ★ **21 colonies de mise bas, du fait d'un secteur très favorable (vallée du Thouet à l'est de l'aire d'étude, bocage bressuirais à l'ouest).**

Les colonies les plus importantes sont présentes sur les communes d'Argentonnay et de Faye-l'Abbesse, pour deux espèces en particulier : le Grand Rhinolophe (rassemblement de 250 individus en 2016 à Argentonnay ; 350 en 2016 à Faye-l'Abbesse) et le Murin à oreilles échancrées (650 et 500).

La colonie de mise bas connue la plus proche de l'aire d'étude immédiate (5 km) se trouve sur la commune de Sainte-Gemme, et accueillait au dernier comptage : 60 individus de Grand Rhinolophe (2014) et 120 individus de Murin à oreilles échancrées (2016).

- ★ **8 gîtes d'hibernation, importants à l'échelle du département**

Les gîtes d'hibernation les plus importants (en termes d'effectifs), se concentrent principalement au niveau de la butte calcaire de Tourtenay : 3 gîtes principaux, accueillant entre 5 et 13 espèces différents, avec notamment des effectifs importants de Grand Rhinolophe (111 en 2015), Murin à moustaches (35 en 2016), Murin à oreilles échancrées (25 en 2012), Petit Rhinolophe (20 en 2011).

Le gîte d'hibernation connu le plus proche de l'aire d'étude immédiate (3 km) se trouve sur la commune de Thouars, et accueillait au dernier comptage en 2012 : 5 individus de Grand Rhinolophe, 2 individus de Petit Rhinolophe et 1 individu de Murin de Daubenton.

Le détail des espèces présentes au sein des gîtes et leurs effectifs aux derniers comptages sont présentées en annexe (cf. [Annexe 7 Rapport DSNE](#)).

La [carte page suivante](#) présente la localisation des colonies de mise bas et des gîtes d'hibernation connus dans un rayon de 20 km autour de l'aire d'étude immédiate.

Au sein de l'aire d'étude immédiate ou à proximité, les gîtes locaux pour les chiroptères peuvent être de deux natures :

- **Les gîtes au sein du bâti.** Aucun bâtiment ou ouvrage n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate, par conséquent la disponibilité de ce genre de gîte est considéré comme nulle au sein de l'aire d'étude immédiate. Cependant la présence de plusieurs villages et bourgs à proximité de l'aire d'étude immédiate offre des capacités d'accueil pour de nombreuses espèces que ce soit pour l'hivernage ou pour la mise bas. En effet, les vieilles bâtisses sont particulièrement attractives pour les chauves-souris qui y trouvent une température stable et une hygrométrie élevée.
- **Les gîtes arboricoles.** Les gîtes arboricoles sont utilisés par quelques espèces comme la Barbastelle d'Europe, l'Oreillard roux ou les Murins de Daubenton et de Natterer. L'aire d'étude immédiate possède une capacité en gîte arboricole qui réside dans la présence de plusieurs arbres à cavité qui peuvent être utilisés à différents moments du cycle biologique des espèces (gîte de transit temporaire, hivernage, etc.). Aucun arbre n'a fait l'objet d'observation de chauve-souris. Notons, que le moindre morceau d'écorce décollé peut être favorable comme habitat de gîte ce qui rend impossible l'exhaustivité de ce genre d'expertise. Ces arbres se répartissent au sein des différentes haies et bosquets présent au sein de l'aire d'étude immédiate.



Figure 47. Arbres têtards présents au sein de l'aire d'étude immédiate, à l'ouest (photographie prise sur site, BIOTOPE, 2014)

Les arbres à cavité potentiellement favorables aux chiroptères (gîtes potentiels) recensés au sein de l'aire d'étude immédiate sont présentés sur la [carte de synthèse de l'intérêt chiroptérologique des habitats naturels page suivante](#).

☞ Contrairement aux aires d'étude rapprochées et éloignées, l'aire d'étude immédiate n'accueille pas de gîtes connus à l'échelle départementale et utilisés par les chiroptères en période de mise bas ou d'hivernation. L'aire d'étude immédiate présente uniquement une capacité en gîtes arboricoles du fait de la présence d'arbres à cavité, en particulier dans sa partie ouest.

III.4.4.5.6 Bilan de l'intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les chauves-souris

Cf. Carte « Synthèse de l'intérêt chiroptérologique des habitats naturels »

- ☞ Une richesse spécifique élevée avec **18 espèces** présentes sur les 22 connues dans les Deux-Sèvres;
- ☞ La présence de **11 espèces patrimoniales à différents titres** (avec notamment le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Nathusius, la Noctule commune, le Petit et Grand Rhinolophe, etc.).
- ☞ L'utilisation du site principalement comme **terrains de chasse** (lisières de bois principalement) et **zone de transit** (linéaires arborés) et dans une moindre mesure comme **gîtes arboricoles** (vieux chênes disséminés au sein des bosquets).
- ☞ **Des taux d'activité globalement moyens à élevés**, pouvant être **plus élevés pour certaines espèces** (Barbastelle d'Europe, Pipistrelle commune, genre Oreillard) mais **localisés en périphérie des zones boisées**.
- ☞ **Des taux d'activité le plus souvent faibles** dans les secteurs les plus ouverts.
- ☞ La présence en été et début d'automne d'**espèces en reproduction et/ou effectuant des migrations et sensibles aux risques de mortalité par collision**, mais avec des **taux d'activité considérés comme faibles en moyenne (au sol et en altitude) à modérés certaines nuits (altitude)**.
- ☞ Une majorité des contacts réalisés à moins de 30 mètres d'altitude, avec toutefois la présence d'espèces de haut vol (Noctules notamment) contactées à plus de 50 mètres.

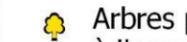


Légende

Intérêt des habitats naturels pour les chiroptères :

-  Faible
-  Moyen
-  Fort

Intérêt des haies pour les chiroptères :

-  Faible
-  Moyen
-  Fort
-  Arbres potentiellement favorables à l'accueil des chiroptères



III.4.4.6 Mammifères terrestres

III.4.4.6.1 Mammifères terrestres observés ou potentiels

Au total, sept espèces et un taxon de mammifères ont été contactés au sein de l'aire d'étude immédiate :

- Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) ;
- Sanglier (*Sus scrofa*) ;
- Taupe d'Europe (*Talpa europaea*) ;
- Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ;
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ;
- Renard roux (*Vulpes vulpes*) ;
- Blaireau européen (*Meles meles*)
- Mustélidés sp.



Figure 48. Lapin de garenne (photographie prise sur site BIOTOPE)

III.4.4.7 Statut de protection et bioévaluation

Parmi les sept espèces observées, aucune d'entre elles ne bénéficient d'une protection nationale intégrale. Aucune espèce ne présente de statut de rareté en Région Poitou-Charentes (Prévost & Gailledrat (Coords), 2011).

III.4.4.8 Rôle fonctionnel de l'aire d'étude immédiate

L'aire d'étude immédiate s'insère dans un contexte cultural bocager favorable aux mammifères terrestres. En effet, la moitié ouest du site d'étude se compose d'un maillage bocager intéressant favorable aux espèces communes comme le Chevreuil européen (réseau de haies, lisières, plus ou moins dense, ainsi que les bosquets, les friches et les fourrés).

III.4.4.9 Bilan de l'intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les mammifères terrestres (hors chiroptères)

L'aire d'étude immédiate ne présente pas d'intérêt pour les mammifères terrestres remarquables. En effet, lors des expertises de 2014, aucune espèce patrimoniale n'a pu être observée. De plus, les milieux naturels présents au sein de cette aire d'étude, favorables aux espèces communes, limitent la présence d'espèces à fort intérêt.

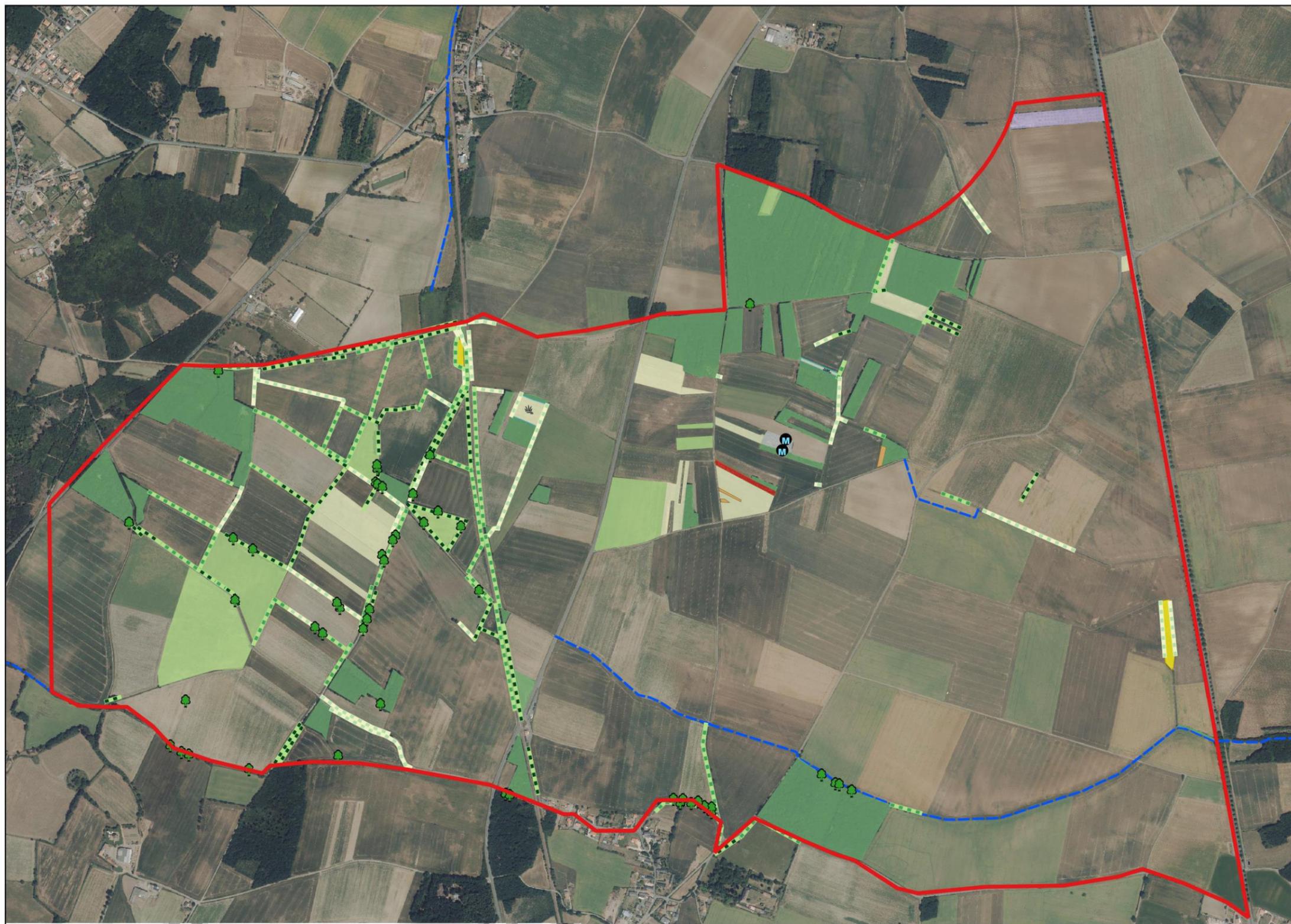
Compte tenu des milieux en présence ainsi que des espèces observées, l'intérêt de l'aire d'étude immédiate pour les mammifères terrestres est considéré comme faible.

III.4.5 Synthèse des éléments d'intérêt écologique

Cf. Carte page suivante « Milieu naturel : synthèse des éléments d'intérêt écologique sur l'aire d'étude immédiate »

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut réglementaire			Statut de rareté	
		Protection Nationale	Directive Habitats	Liste Rouge National	Déterminante ZNIEFF	Statut rareté
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	Préoccupation mineure	-	Très commun
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	Préoccupation mineure	-	Très commun
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	Préoccupation mineure	-	Très commun
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	Préoccupation mineure	-	Très commun
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	Quasi menacé	-	Très commun
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	Préoccupation mineure	-	Très commun
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	-	Préoccupation mineure	-	Très commun

Prévost O. et Gailledrat M. (Coords), 2011. Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes. Cahier techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Fontaine-Le-Comte, 304 p.
 JOURDE P. (coord.), 2001 - Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes. Coll. Cahier techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154 p.
 Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
 Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département
 Annexe II, Directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992, conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages
 Inventaire de la faune menacée en France (MNH, 1994)
 La liste rouge des espèces menacées en France : les Mammifères (Communiqué de Presse : UICN&MNH, 13 février 2009)
 Mammifères déterminants en Vienne in Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature 2001)



Légende

 Aire d'étude immédiate

Habitats d'intérêt (habitat naturel et/ou habitat d'espèce) :

-  bosquets, boisements
-  prairies hygrophiles (non visibles sur les zooms car non concernées par les emprises)
-  vignes abandonnées, végétation relictuelle des pelouses thérophytiques
-  ancien site de motocrosse enrichié
-  prairies mésohygrophiles eutrophes et/ou en cours de fermeture
-  vignes abandonnées en friches
-  friches rudérales
-  verger
-  prairies mésophiles
-  linéaire à écoulement temporaire

Types de haies :

-  Haie d'intérêt fort à strate arborée dominante
-  Haie d'intérêt moyen à strate arbustive dominante
-  Haie basse dégradée d'intérêt faible

Eléments ponctuels d'intérêt :

-  Arbres favorables au Grand Capricorne
-  Dépressions humides

NB : l'intérêt de la matrice agricole dominante (grandes cultures) n'a pas été hiérarchisé, mais l'état initial a montré qu'elle présentait un intérêt pour l'avifaune de plaine.



0 500 1000 1500 m



III.5 Patrimoine culturel et paysager

III.5.1 Les unités paysagères

Cf. Carte page suivante « Présentation des grands types de paysages et des unités paysagères »

Les unités paysagères sont définies comme « des paysages portés par des espaces dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation des sols, de forme d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect » (Source : La charte paysagère, La Documentation Française, Paris 2005).

À l'échelle de la Région Poitou-Charentes, un inventaire des paysages a été réalisé en 1999 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN), avec le soutien de la Région Poitou-Charentes, du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de l'Union Européenne.

Cet inventaire a mis en évidence 8 grands types de paysages sur le territoire de la Région, lesquels sont déclinés en 80 unités paysagères. Cette trame à deux niveaux va être reprise dans cette étude pour la caractérisation du contexte paysager du projet. La description des unités paysagères est largement extraite de l'atlas paysager mais cette base a été adaptée à l'échelle de cette étude, pour prendre en compte plus finement les spécificités des paysages et les éléments locaux.

Sur le périmètre d'étude éloigné, six grands types de paysage sont définis, au sein desquels se déclinent dix unités paysagères :

- Les plaines de champs ouverts représentées par les plaines de Neuville, Montcontour et Thouars ;
- Les bocages comprenant la Gâtine de Parthenay, le bocage Bressuirais et les contreforts de la Gâtine ;
- Les vallées principales représentées par les vallées du Thouet et de ses affluents ;
- Les plaines vallonnées et/ou boisées comprenant la région du tuffeau ;
- Les terres viticoles avec le vignoble du Haut Poitou et le vignoble saumurois ;
- Les villes principales incluant Thouars et Bressuire.

III.5.1.1 Les plaines de champs ouverts

Les plaines de champs ouverts regroupent l'ensemble des grandes plaines céréalières et oléagineuses de la région qu'elles marquent fortement car elles y sont majoritaires en surface. Les principales infrastructures de transport d'importance nationale (A1, RN, N147, N11, LGV) qui traversent le Poitou-Charentes offrent ce type de paysage aux regards des voyageurs.

Du fait du dégagement du sol et des vastes cultures céréalières, ce paysage offre à la vue des immensités dénudées, mornes. Ces territoires ne sont pas sans évoquer les plaines de Beauce. En l'absence d'obstacles et de relief, l'œil perçoit des étendues immenses de territoire. De ce fait, le moindre objet devient marquant et apparaît très distinctement à l'horizon, devenant point d'appel visuel (clochers, silos, châteaux d'eau, pylônes électriques).

La culture généralisée du sol procure un grand dégagement visuel des plaines, formant, avec le relief plat, l'essentiel du caractère des paysages. Les sols et les cultures elles-mêmes, qui se succèdent au cours de l'année, avec leurs textures et leurs couleurs, forment la principale substance paysagère de ces secteurs.

Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars

Cf. illustrations p.116 (Figure 49 et Figure 50)

Cette unité paysagère occupe la majeure partie de la moitié est de l'aire d'étude éloignée et concerne également l'essentiel de l'aire d'étude immédiate des éoliennes (la voie ferrée en constituant approximativement la limite ouest).

Regroupées en une seule unité, les plaines possèdent chacune leurs propres spécificités. La plaine de Moncontour occupe la partie sud-est de l'aire d'étude éloignée ; la plaine de Thouars est présente plus au nord et concerne plus spécifiquement le site d'implantation du projet.

Si la plaine de Moncontour présente toutes les caractéristiques classiques des grandes plaines, la plaine de Thouars, à l'étendue plus limitée, s'en distinguent par la présence notable des vallées qui la sillonne (Thouet, Thouaret et l'Argenton) et la proximité des autres unités paysagères (bocage, région du tuffeau). Associées aux nombreux boisements, depuis les petits bosquets jusqu'au grand parc d'Oiron, elles modèrent quelque peu les grandes caractéristiques du paysage de plaine et évite la sensation de dénuement total.

Les vallées creusées dans le plateau calcaire constituent les principaux événements de la plaine accentués par les contrastes existants avec les granites du fond des vallées. Les carrières (Ligron, la Gouraudière), à l'ouest de Thouars, introduisent des reliefs inattendus dans l'horizontalité générale.

Les caractéristiques communes aux plaines restent l'habitat fortement groupé associé aux routes et chemins rectilignes qui traversent les grandes étendues cultivées. Quelques noyers, vergers et vignes relictuels témoignent encore d'une occupation du sol plus diversifiée qui distinguait la plaine de Neuville à Thouars. Quelques éléments bâti patrimoniaux parsèment la plaine et témoignent d'une occupation humaine ancienne de cette région (dolmens, moulins, châteaux et église).

Cette unité paysagère se poursuit sur le département voisin du Maine-et-Loire (« la plaine céréalière du Douessin »).

★ Dynamique territoriale

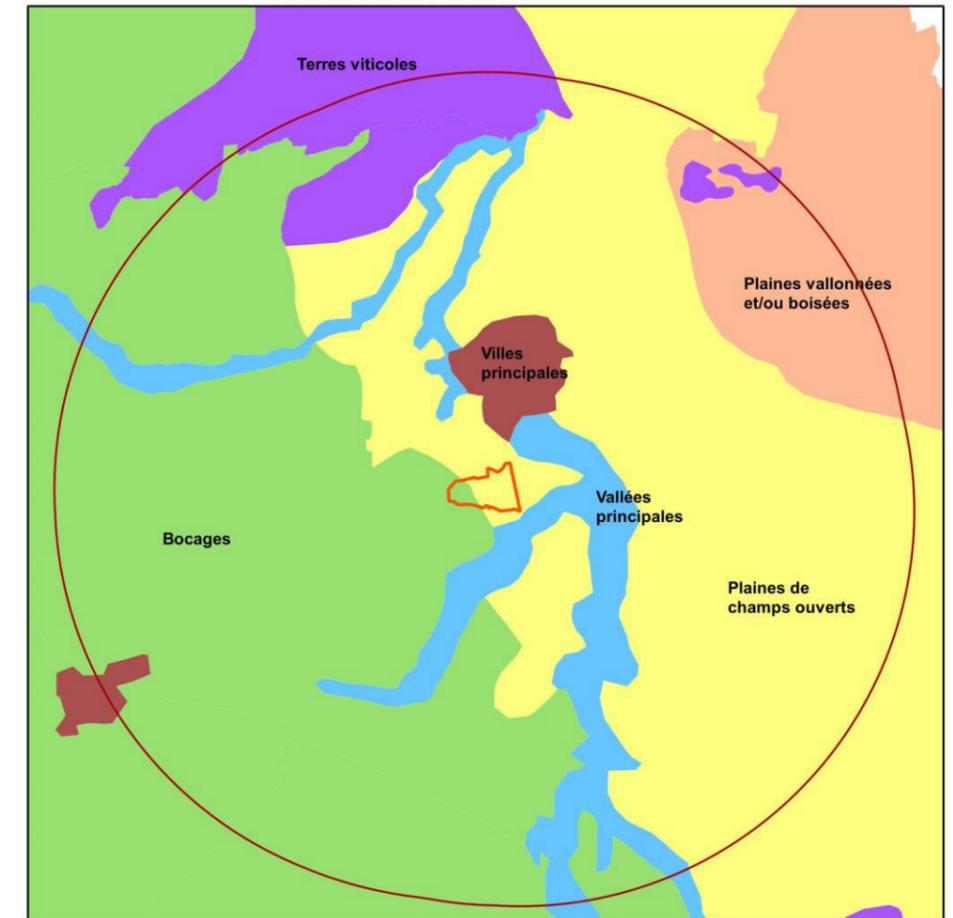
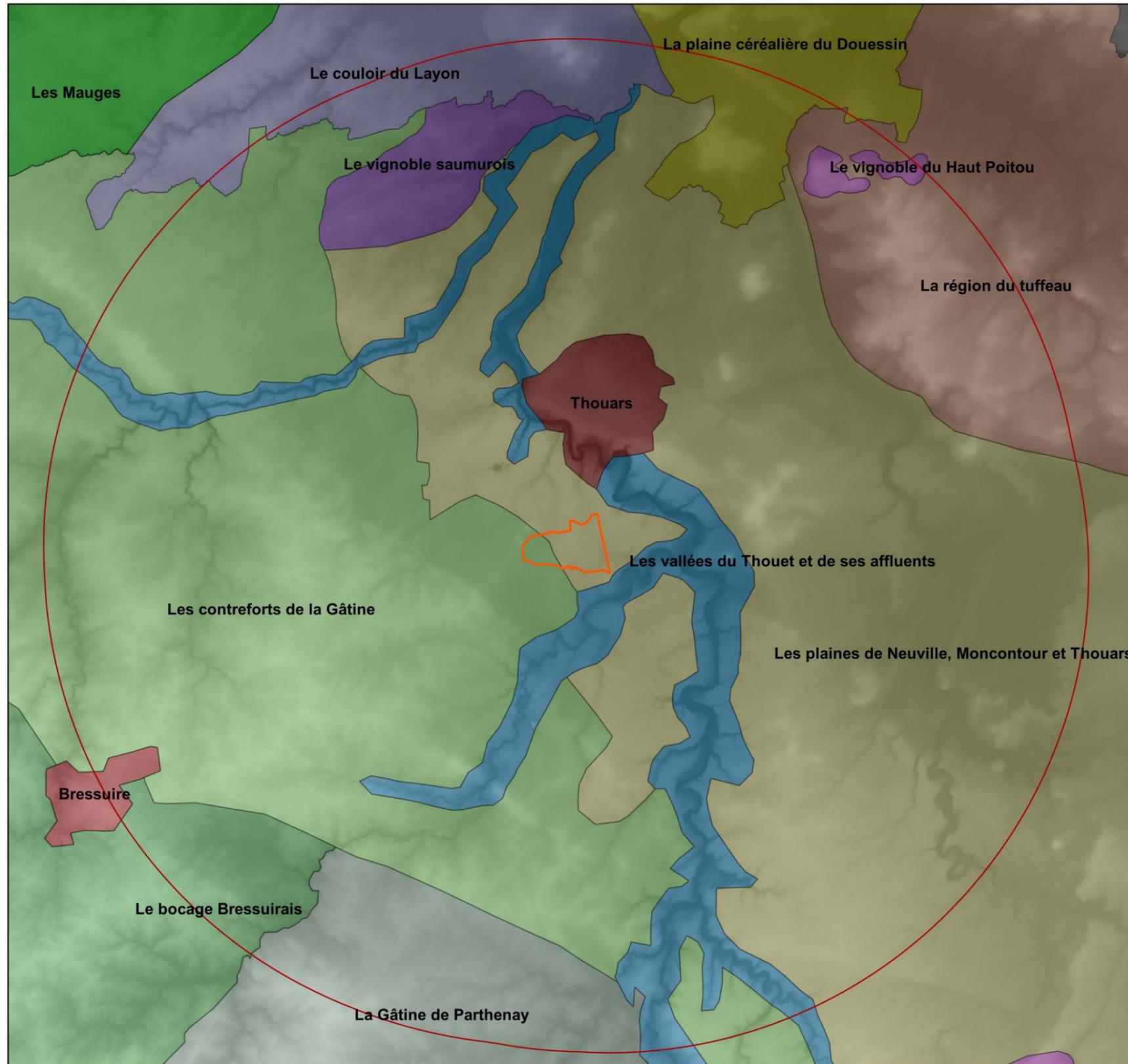
Ce type de paysage est marqué, en termes de dynamique, par un phénomène de transformation principal : les évolutions des pratiques agricoles initiées dans les années 50-60. Ces évolutions ont engendré et engendrent toujours un accroissement de la taille des exploitations dont la principale conséquence en termes paysagers est l'agrandissement et le regroupement des parcelles et ainsi l'élimination des effets de mosaïques et de maillage.

S'y ajoute le développement de l'urbanisation (en bande le long des voies, pavillons isolés, zones d'activités débordement des fronts bâtis des villages des vallées) qui, en s'opposant au caractère groupé de l'habitat de plaine, affaiblit les contrastes paysagers et diminue la lisibilité du paysage.

★ Ambiances paysagères

Les étendues cultivées font émerger un profond sentiment de monotonie à la vue des motifs végétaux relictuels et la sensation d'une identité perdue. Ce territoire aux vastes dimensions, à l'occupation du sol très homogène, sans structure apparente, renvoie une image assez négative très liée à celle de l'agriculture intensive.

Dans ce contexte, les ambiances boisées, rares et furtives, deviennent salvatrices.



Légende

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude éloignée



0 2500 5000 7500 10000 m





Figure 49. La plaine de Thouars à hauteur du projet

La présence quasi permanente à l'horizon, proche ou lointaine, de motifs végétaux rompt la monotonie habituellement associée aux paysages de plaines ouvertes



Figure 50. La plaine de Moncontour vue depuis les hauteurs de Noizé

III.5.1.2 Les bocages

Les paysages de bocage regroupent l'ensemble des secteurs de la Région où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillage (maillage bocager) au point d'en constituer un élément marquant du paysage.

La végétation est le motif primordial du bocage, dont la haie constitue tant l'emblème que le principal élément de structuration de l'espace, ainsi que l'essentiel des motifs visibles.

Les paysages de bocage se caractérisent par le cloisonnement du territoire dû aux haies et aux bosquets. Un resserrement de l'espace est alors ressenti. Il en résulte une perception d'espaces restreints, la haie intervenant souvent en premier ou second plan vertical, formant un écran.

Dans l'imaginaire, les bocages représentent une campagne pastorale, arborée, calme et authentique. Ce sont des pays de secrets et de mystères qui ne se découvrent que progressivement et par petites unités.

Les vues d'ensemble sont donc rares ; le paysage bocager s'appréhende surtout lors des déplacements. Lorsqu'elles existent, ces vues - au détour d'un chemin ou d'une route et à la faveur d'un mouvement de relief (vallées notamment) - constituent un événement qui donne au bocage une ampleur et une valeur pittoresque marquées.

Le bocage contraste avec la plaine par son réseau de haies mais également par la répartition du bâti. Aux villages fortement regroupés de la plaine s'oppose la dispersion des établissements humains du bocage. Les petites unités de fermes, les hameaux, les châteaux et les manoirs isolés forment une poussière bâtie très caractéristique.

La Gâtine de Parthenay et le bocage Bressuirais

L'aire d'étude éloignée considérée dans cette étude inclut, en limite sud-ouest, une petite partie de ces grandes unités, aux caractéristiques et ambiances similaires. Elles forment un des grands blocs de paysage pour la région, en prolongement du bocage vendéen, et constituent la pointe orientale du Massif Armoricaïn.

Situées sur la partie la plus haute du socle ancien, ces unités paysagères se caractérisent par un foisonnement de sources, cours d'eau et vallons orientés en tous sens du fait de la position de crête. Le relief est doucement chahuté et les vallées occasionnent des scènes paysagères assez fréquentes mais peu perceptibles.

Bocage et Gâtine, qui appartiennent donc encore aux paysages armoricains, contrastent avec les plaines du Poitou qui les entourent. Ce contraste, qui constitue - avec d'autres - une des caractéristiques paysagères de la région, est cependant atténué ici par la perte progressive des caractéristiques du relief et du réseau hydrographique sur les rebords du socle armoricaïn. Ces espaces de transition forment d'ailleurs deux nouvelles entités paysagères : « Entre plaine et Gâtine » au sud (avant la plaine de Niort) et « contreforts de la Gâtine » au nord et à l'est (avant le contact avec les plaines de Neuville et Thouars).

Les contreforts de la Gâtine

Cette unité paysagère occupe la majeure partie de la moitié ouest de l'aire d'étude éloignée et concerne également l'ouest de l'aire d'étude immédiate des éoliennes (la voie ferrée en constituant approximativement la limite est).

Associée aux unités précédentes, cette entité paysagère s'en distingue par certaines modulations des éléments de paysage. Le réseau de vallons et de ruisseaux y est moins dense ; le relief est globalement moins marqué mais est nettement creusé par les vallées (dont celles du Thouet et de ses affluents qui constituent une autre unité paysagère au sein de notre aire étude).

Le maillage bocager est également moins dense et parfois remplacé par des haies basses et rectilignes qui ne procurent plus le sentiment d'enfouissement du bocage dense.

Espace de transition entre bocages et plaine de Neuville, les contreforts de la Gâtine offrent des points de vue plus nombreux, bien que ponctuels, que dans la Gâtine et le Bocage notamment vers la plaine de Thouars. Le réseau de haies plus lâche et le relief plus marqué des vallées autorisent ces vues lointaines.

Le contraste paysager de cette unité (même si le bocage y est moins caractérisé que pour les unités précédentes) avec la plaine est globalement, et plus ou moins masqué, par la présence des vallées, qui apportent leurs propres ambiances, au contact de ces deux types de territoire. Cette particularité est cependant moins vraie à l'ouest de Thouars et notamment à hauteur du projet où la voie ferrée constitue une limite plus ou moins franche et brutale entre bocage et plaine cultivée ouverte.



Figure 51. Le bocage des contreforts de la Gâtine

★ *Dynamique territoriale*

Les paysages de bocage sont parmi ceux qui, en Poitou-Charentes comme en France en général, ont eu le plus à souffrir des évolutions de l'agriculture depuis les années 50-60. Les aménagements nécessaires pour adapter les structures foncières à l'agrandissement et à la modernisation des exploitations agricoles ont souvent été synonymes d'un fort amoindrissement voire d'une disparition du caractère bocager.

★ *Ambiances paysagères*

L'espace, plus intime, donne l'impression de tranquillité et sérénité. De plus, les dynamiques de découverte générées par les haies, ouvrant et fermant successivement les perspectives, multipliant les micro-paysages, sont très intéressantes. Elles génèrent des effets de surprise.



Figure 52. *Le bocage des contreforts de la Gâtine à hauteur du projet*

Le maillage bocager de cette unité paysagère est relativement lâche, et en particulier à l'approche de l'aire d'étude immédiate, où il est en contact direct avec la plaine



Figure 53. *Le bocage des contreforts de la Gâtine près de Coulonges-Thouarsais*

III.5.1.3 Les vallées principales

Toutes les vallées - petites ou grandes - de Poitou-Charentes, rentrent naturellement dans cette rubrique. Ce type de paysage est particulièrement riche et diversifié dans la région. Elles concentrent les populations et les clichés, représentations plastiques et picturales.

Les vallées sont considérées dans leur ensemble comme « emblématiques » à l'échelle des paysages régionaux.

Les vallées concentrent les composantes physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. Elles accueillent la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux.

La part de l'unité comprise dans l'aire d'étude éloignée considérée est relativement faible. Toutefois, son rôle y est très important puisqu'elle constitue un véritable facteur de diversité.

Les vallées du Thouet et de ses affluents

Les cours supérieurs des cours d'eau s'inscrivent dans un paysage de bocage ; ils y permettent ponctuellement (lorsque le réseau viaire et la végétation abondante le permettent) une mise en scène des éléments bocagers.

Des coteaux apparaissent petit à petit à l'approche de la plaine pour finalement former des vallées profondes dans le plateau calcaire. Les cours d'eau y instaurent, par contraste avec l'horizontalité des plaines, un fort degré de pittoresque. Cependant, les points de vue d'ensemble sont rares et restent limités à de petites scènes ; la position relative des chemins et les écrans visuels (végétation, habitat) limitent les possibilités de regard.

Au nord de Thouars, les vallées sont beaucoup moins marquées et se fondent dans le paysage. La végétation qui les accompagne devient le seul élément marquant qui permet d'identifier leur passage dans la plaine cultivée.

Les vallées du Thouet et du Thouaret passent à proximité du site d'implantation des éoliennes (plus ou moins un kilomètre du sud-est au nord-est). L'encaissement des vallées et la présence de boisements sur leurs rebords permettent cependant leur isolement visuel vis-à-vis de l'aire d'étude immédiate.

★ *Dynamique territoriale*

Les modifications paysagères des vallées ont trait en premier lieu à la gestion de l'eau elle-même : multiplication des retenues collinaires, rectification et recalibrage des cours d'eau, abandon d'entretien des berges, drainage des terres... Mais c'est aussi l'urbanisation sans composition spatiale (mitage, dissémination linéaires des éléments bâtis le long des infrastructures...) qui constitue l'une des évolutions les plus marquantes de la plupart des paysages de vallée.

★ *Ambiances paysagères*

Il n'y a pas ou peu de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue. L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par petits sites. Ces « scènes » qui se présentent ainsi offrent des ambiances paysagères très variées.

Le parcours du chemin de randonnée GR36, qui longe la vallée du Thouet, est l'une des seules occasions d'appréhender cette unité dans son ensemble.



Figure 54. La vallée du Thouet

III.5.1.4 Les plaines vallonnées et/ou boisées

Cet ensemble paysager regroupe une gamme très variée de secteurs dans lesquels des vallonnements et/ou des boisements créent des organisations spatiales spécifiques qui ne relèvent ni de la plaine de champs ouverts, ni du bocage.

La région du tuffeau

L'aire d'étude éloignée considérée dans cette étude n'inclut, en limite nord-est, qu'une petite partie de cette unité. Celle-ci se caractérise par un relief de collines ample et doux qui contraste avec la plaine voisine. Les cultures dominent le paysage mais ce sont les mouvements du relief qui lui donnent son identité. Le bâti (villages, châteaux, moulins) et les bois positionnés sur ces derniers ponctuent et structurent le paysage. S'y ajoutent les arbres isolés, les vergers et alignements d'entrée de ferme.

Quelques reliefs plus marqués donnent une lisibilité particulière à cette unité paysagère et offrent des vues remarquables notamment sur la plaine voisine.

★ *Dynamique territoriale*

Le dépeuplement des villages et la déprise agricole sont les principaux facteurs d'évolutions de ce type de paysage. L'évolution des systèmes de production agricole, qui ont longtemps associé cultures et arboriculture, ont considérablement modifié le paysage : disparition du système de haies et des sujets isolés lors des remembrements des années 1970 et évolution des modalités d'entretien des taillis. Ainsi depuis ces années, de tels motifs de végétation disparaissent lentement, accentuant le caractère relativement ingrat de ce paysage.

★ *Ambiances paysagères*

Malgré les animations créées par les motifs végétaux, la faible amplitude du relief et la domination des grandes cultures imposent une forte monotonie ressentie sur l'ensemble du territoire de l'unité. Dans les villages ou à leurs abords, la qualité du bâti agrémenté considérablement les paysages et créent des ambiances intéressantes, renvoyant l'image d'une « campagne idéale ».

III.5.1.5 Les terres viticoles

Les terres viticoles regroupent l'ensemble des secteurs où la culture de la vigne est dominante. S'inscrivent dans ces paysages les territoires suffisamment conséquents en terme de superficie à l'échelle régionale, pour offrir une succession et une multiplicité de points de vue qui renseignent ou évoquent une réalité viticole économique, historique ou culturelle évidente. Ces types de paysages portent les noms des vins et des spiritueux voire des noms évoquant leur origine.

Ces types de paysages concernent environ 10% du territoire régional.

Le vignoble saumurois

Le vignoble saumurois, présent au nord de l'aire d'étude, prolonge et s'inscrit dans la plaine de Thouars. Les vignes viennent y interrompre la trame cultivée. Cette unité paysagère se poursuit sur le département voisin du Maine-et-Loire (« le Couloir du Layon »).

Le vignoble du Haut-Poitou

Le vignoble du Haut-Poitou n'est présent que ponctuellement au nord de l'aire d'étude en deux entités disjointes de 200 et 300 hectares. Celles-ci témoignent vraisemblablement d'un vignoble beaucoup plus étendu ; cette unité est également présente au sud de la « région du Tuffeau » et de la « plaine de Neuville à Thouars ».

La présence des vignes, à la structure ordonnée avec ses rangées de ceps alignés, instaure des ambiances spécifiques aux unités paysagères qu'elles accompagnent.

III.5.1.6 Les villes principales

Thouars

Ancrée dans sa vallée et perchée sur son éperon rocheux, Thouars appartient au paysage de la vallée du Thouet. La ville offre une bien meilleure accessibilité à la vallée et présente avec elle une belle union.

Historiquement installée sur son site défensif (éperon) au-dessus du Thouet, l'agglomération a depuis longtemps dépassé ses limites initiales pour s'étendre au-dessus des falaises et sur la plaine, en particulier vers le nord. Il en résulte une perte de lisibilité des rapports existants entre le tissu urbain et les éléments naturels.

La ville conserve cependant des scènes d'une grande force pittoresque, associant l'architecture aux mouvements des falaises et au cours du Thouet.



Figure 55. La ville de Thouars perchée au-dessus de la vallée du Thouet

Bressuire

Bressuire se situe en marge de l'aire d'étude étendue. L'agglomération y est représentée par le village de Saint-Porchaire et la zone d'activité qui le relie à la ville centre.

Bien que s'inscrivant dans le Bocage qui porte son nom, Bressuire représente plus aujourd'hui une parenthèse urbaine dans le tissu bocager qu'une réelle agglomération du bocage. Les extensions urbaines récentes et les transitions mal organisées introduisent brutalement des paysages périurbains assez banals.

★ *Dynamique territoriale*

Même si le phénomène est moindre que pour les plus grosses agglomérations de la région (Niort, Poitiers), les extensions urbaines associées au développement des infrastructures routières (voies, rapides, contournements et bretelles d'accès) ont profondément modifié les visages des agglomérations vers une perte de lisibilité et une banalisation des paysages périurbains.

III.5.2 Le patrimoine culturel

Cf. Carte page suivante « Environnement patrimonial »

Les sites naturels et les monuments historiques, dont la valeur patrimoniale est notoire, participent à l'identité paysagère d'une région. Leur éventuelle abondance et leur localisation peuvent déterminer la capacité d'un territoire à recevoir un projet éolien.

III.5.2.1 Les sites classés et inscrits

Cf. Tableau 48 : Sites classés et inscrits inclus dans l'aire d'étude éloignée

Un site classé ou inscrit est une portion de territoire dont le caractère de monument naturel ou « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessite une conservation au nom de l'intérêt général. Le classement ou l'inscription d'un site au titre de la loi du 2 Mai 1930 constitue donc la reconnaissance de la qualité d'un lieu et donne les moyens de le préserver.

Le classement d'un site entraîne une protection plus forte que son inscription en s'avérant plus contraignante. Ainsi sur un site classé, tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du ministre ou du préfet après avis de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages et, le cas échéant, de la commission supérieure des sites.

Sur un site inscrit, toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés quatre mois à l'avance et qu'ils aient fait l'objet d'une autorisation après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

La décision d'inscription ou de classement et le plan de délimitation du site sont reportés au POS/PLU du territoire concerné en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.



Figure 56. Site classé de la Butte de Moncoué. (Photo Biotope, 2013)

Tableau 48. Sites classés et inscrits inclus dans l'aire d'étude éloignée				
Code	Nom	Communes	Surf. ha	Eloignement*
Sites inscrits				
79SI71	VALLEE DE L'ARGENTON	Breuil-sous-Argenton, Massais, Moutiers-sous-Argenton	79,92	12 km
79SI72	CASCADE DE LA GOURAUDIERE	Saint-Jacques-de-Thouars, Sainte-Radegonde	16,85	3,5 km
79SI73	CHATEAU DE THOUARS ET ABORDS	Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Jacques-de-Thouars	101,73	2,5 km
86SI92	LE VILLAGE	Curçay-sur-Dives	454,89	12,5 km
Sites classés				
79SC80	VERSANT DE LA RIVIERE DE L'ARGENTON	Breuil-sous-Argenton, Moutiers-sous-Argenton	13,91	14 km
79SC66	BUTTE DE MONCOUE	Taizé	14,20	5 km
79SC67	LA MOTTE	Saint-Jouin-de-Marnes	0,25	12 km
17SC63	PIGEONNIER ET SES ABORDS	Tourtenay	-	13 km

* L'éloignement indique la distance approximative entre le site considéré et l'aire d'étude immédiate

4 sites inscrits et 4 sites classés sont répertoriés au sein de l'aire d'étude éloignée. Des risques de co-visibilité existent pour les sites les plus proches, du fait de la topographie (Thouars et Butte de Moncoué en particulier). La cascade de la Gouraudière est également proche, mais sa situation au sein d'un vallée encaissée ôte tout risque de co-visibilité.

Les risques de co-visibilité pour les deux sites (Château de Thouars et ses abords ; Butte de Moncoué) feront l'objet d'une évaluation particulière.

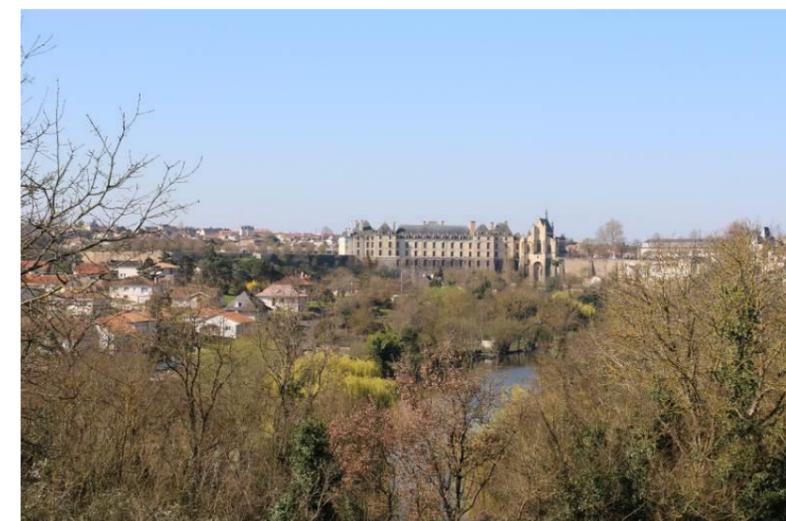


Figure 57. Le site inscrit de Thouars (le château et ses abords, la ville médiévale et vallée du Thouet). (Photo Biotope, 2013)